# TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

## *Saint-Etienne Métropole – Pilat*

**Démarche TEPOS**

**Dossier de renouvellement de candidature**

Juillet 2019

# SOMMAIRE


I. Contexte et rappels introductifs ..... 3
1- Historique de la démarche ..... 3
2- Le TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat, un périmètre qui a évolué ..... 6
3- … mais une ambition en matière de transition énergétique réaffirmée ! ..... 7

II. TEPOS 1 – Bilan des premières années de mise en œuvre ..... 8
1- Bilan des actions mises en œuvre ..... 8
2- « TEPOS 1 » : ce que disent nos partenaires… ..... 10
3- Evaluation du TEPOS au regard des « 7 briques » ..... 11
4- Evaluation TEPOS 1 – Ce qu'il faut retenir ..... 15

III. TEPOS 2 – Le défi pour les 3 prochaines années ..... 16
1- Diagnostic ..... 16
2- Trajectoire de Transition Energétique ..... 20
3- Plan d'action ..... 23
a) Gouvernance ..... 24
b) Bâtiment ..... 26
c) Energies renouvelables et Réseaux ..... 28
d) Mobilité – Transport ..... 30
e) Urbanisme – Aménagement ..... 32
f) Ressources – Efficacité matière ..... 34
g) Acteurs économiques ..... 36
4- Moyens mis en œuvre ..... 38
a) Gouvernance ..... 38
b) Communication ..... 40

IV. TEPOS 2 – une dynamique à encourager ! ..... 43
1- Du TEPOS 1 au TEPOS 2, la poursuite d'une dynamique ..... 43
2- Le TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat : une démarche soutenue par un réseau de partenaires ..... 43
3- Une demande de soutien auprès de l'ADEME et de la Région ..... 43

V. Sigles ..... 45

VI. Annexes ..... 46

# I. Contexte et rappels introductifs

## 1- Historique de la démarche

### *Un territoire historiquement engagé en faveur de la transition énergétique*

Saint-Etienne Métropole et le Parc naturel régional (PNR) du Pilat, en lien avec la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et celles des Monts du Pilat, sont engagés depuis de nombreuses années dans des politiques de développement durable ambitieuses marquées par une forte implication dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie du territoire et la production d'énergies renouvelables.

- Dans le Parc du Pilat, le plan climat énergie volontaire s'inscrit dans la nouvelle charte du Parc 2013-2025 et fait suite à la mise en œuvre d'une stratégie de planification énergétique lancée dès 2000 faisant du Parc du Pilat l'un des premiers PNR de France à s'engager sur cette thématique avec le soutien de l'ADEME (contrat AtEnEE) et de la Région Rhône-Alpes. Des actions fortes en faveur de la transition énergétique ont par ailleurs été portées par les communautés de communes du territoire du Pilat. On peut noter, par exemple, la mise en place de la redevance incitative, sur le Pilat Rhodanien, qui a permis d'une part une baisse très significative des ordures ménagères (-40%) mais surtout un changement de mentalité.
- Saint-Etienne Métropole a mis en œuvre un Agenda 21 dès 2001 et a lancé son premier plan climat énergie en 2008. Son nouveau Plan Climat Air-Energie Territorial a été adopté en décembre 2018 pour la période 2019-2025, en cohérence avec la démarche TEPOS engagée.

Les deux territoires ont été accompagnés par l'ADEME à partir de 2009 dans le cadre de l'appel à projet Contrat d'Objectifs Energie Climat, ce qui leur a permis de structurer des services dédiés à l'animation de leurs plans climat énergie et de s'engager dans les objectifs nationaux du « 3x20 » soit d'ici 2020.

### *Saint-Etienne Métropole et le Pilat, un territoire fort de complémentarités*

Saint-Etienne Métropole et le Pilat constituent un territoire riche de complémentarité, rendant pertinent cette échelle de travail :

- 8 communes de Saint-Etienne Métropole sont situées dans le Parc du Pilat et 15 autres sont « villes portes » membres du syndicat mixte du Parc,
- le Pilat est, pour partie, dans le bassin de vie de la Métropole stéphanoise.
- Des habitudes d'échange et de travail conjoint se sont mises en place au fil des ans : échanges et partenariats sur les projets LEADER, Trames Vertes et Bleues, PAEC,…

Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole et le PNR du Pilat ont travaillé à partir de 2013 sur un projet de développement commun au regard des orientations de la Charte du Parc et du projet d'agglomération.

*Depuis 2014, forts de leurs complémentarités, Saint-Etienne Métropole, le Parc naturel régional du Pilat et les Communauté de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien se sont conjointement engagés dans une démarche TEPOS.*

### *Un territoire qui ambitionne d'être à Energie Positive depuis 2014*

Saint-Etienne Métropole et le Pilat ont allié leurs compétences et leurs énergies en 2014 pour candidater à l'AMI TEPOS porté par l'ADEME et la Région. La candidature alors déposée était le fruit d'une large mobilisation des acteurs du territoire, associés au travers de l'organisation de groupes de travail thématiques ayant permis une concertation et une co-construction du projet.

C'est de ce travail partenarial dont est issu le plan d'actions très étoffé composé de 349 actions de la première période de la démarche TEPOS !
La candidature TEPOS du territoire de Saint-Etienne Métropole et du Pilat a été validée en février 2015, lançant ainsi officiellement la dynamique et la démarche.

En juin 2015, le territoire a par ailleurs été reconnu Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEP-CV) par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Fort de ses particularités et de ses ressources, le TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat a pour objectifs de… :

- … diminuer par deux ses consommations d'énergie d'ici 2050 ;
- … couvrir à hauteur de 70% ses besoins énergétiques résiduels par des énergies renouvelables en 2050.

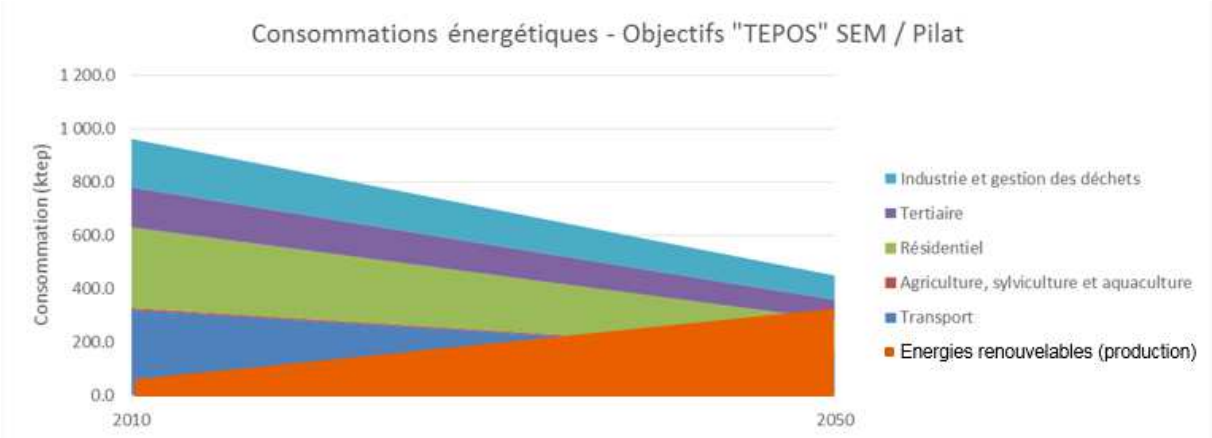

# Mise en œuvre de la dynamique TEPOS Saint-Etienne Métropole / Pilat – Repères chronologiques

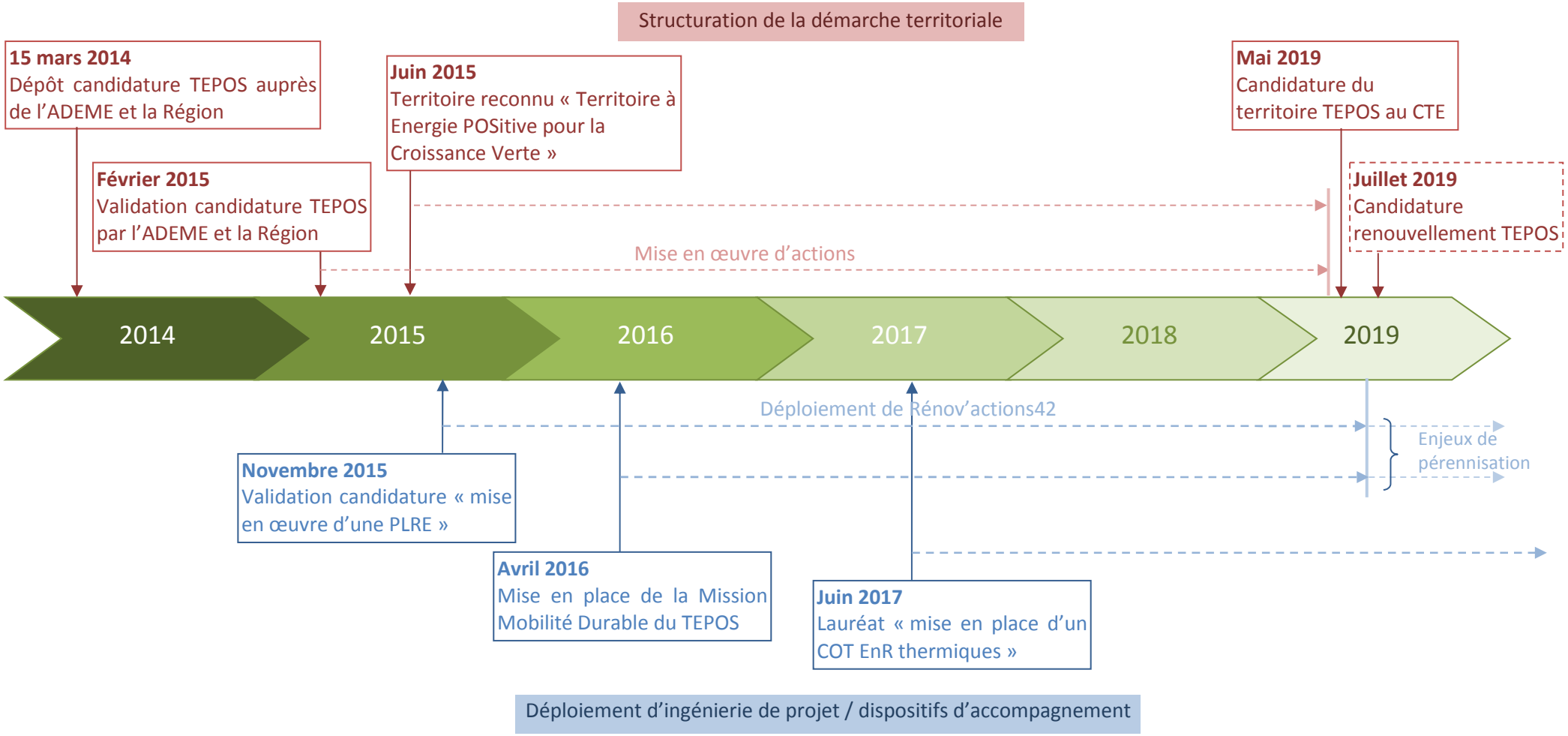

## 2- Le TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat, un périmètre qui a évolué…

En 2014, lors du dépôt de la candidature, le territoire TEPOS couvrait tout Saint-Etienne Métropole (48 communes à cette date) et l'intégralité du périmètre du Parc naturel régional du Pilat.
Le TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat s'étendait alors sur 2 départements (la Loire et le Rhône), et était composé de 4 EPCI :

- Saint-Etienne Métropole,
- La Communauté de communes des Monts du Pilat,
- La Communauté de communes du Pilat Rhodanien,
- La Communauté de communes de la Région de Condrieu.

Depuis le 1er janvier 2018, la nouvelle carte intercommunale a généré des évolutions dans le périmètre territorial du TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat :

- Saint-Etienne Métropole a intégré 8 nouvelles communes à son périmètre (Saint-Nizier de Fornas, Aboën, Rozier-Côtes d'Aurec, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Bonnet-les-Oules, Chamboeuf, Saint-Galmier, La Gimond),
- La Communauté de communes de la Région de Condrieu a fusionné avec Vienne Agglomération, devenue dorénavant Vienne Condrieu Agglomération, territoire portant également une démarche TEPOS.

Ainsi, le TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat se compose désormais de Saint-Etienne Métropole ainsi que des Communautés de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien. Le nombre de communes ainsi que la population totale du TEPOS ont évolué de façon très marginale.

Afin d'assurer une cohérence entre les démarches TEPOS, le Parc naturel régional du Pilat est investi dans chacune des deux démarches engagées sur son périmètre. Une articulation entre le TEPOS de Saint-Etienne Métropole – Pilat et le TEPOS de Vienne Condrieu Agglomération est garantie.

**Evolution de la carte du TEPOS Saint-Etienne Métropole - Pilat**

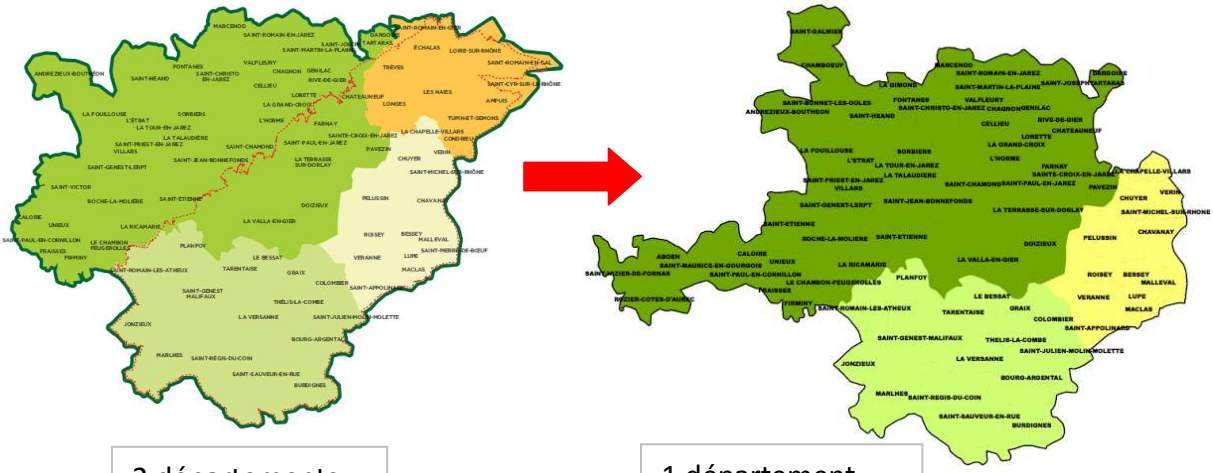

2 départements
86 communes
437 000 habitants

1 département
83 communes
434 734 habitants

## 3- … mais une ambition en matière de transition énergétique réaffirmée !

Arrivant au terme des trois premières années d'action collective, le territoire TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat souhaite réaffirmer son engagement en faveur de la transition énergétique, et ainsi renouveler sa candidature « TEPOS ».

**TEPOS SAINT-ETIENNE METROPOLE / PILAT**

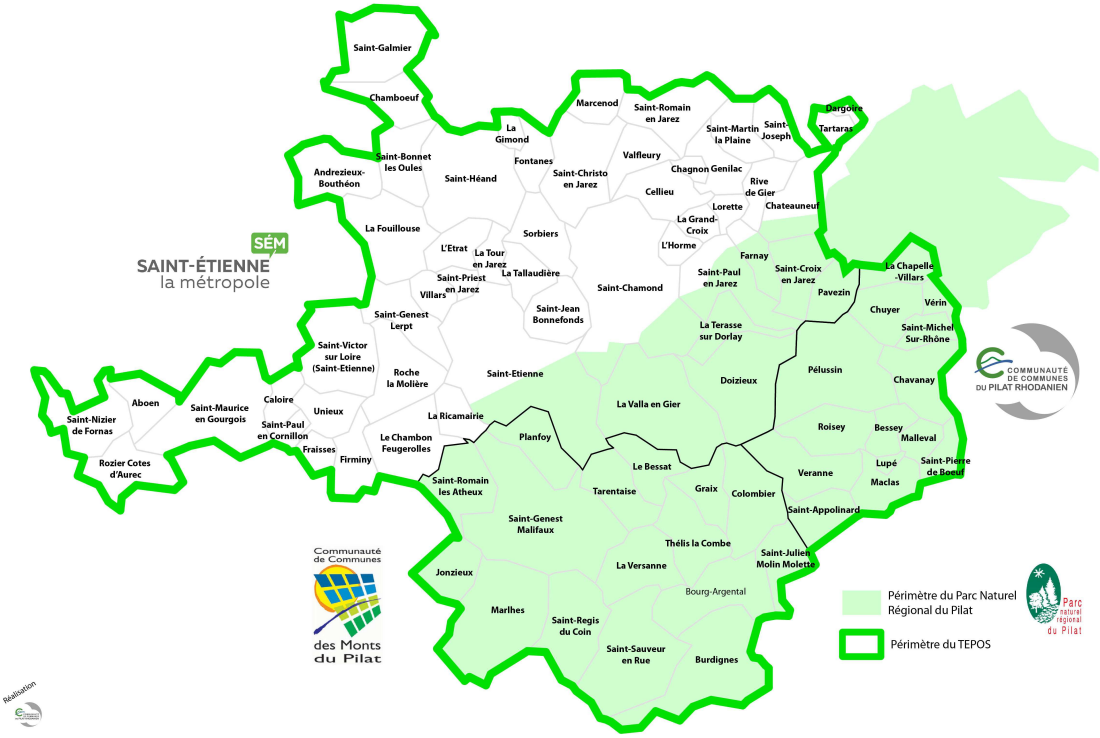

# II. TEPOS 1 – Bilan des premières années de mise en œuvre

## 1- Bilan des actions mises en œuvre

Le Plan d'actions « TEPOS 1 » de Saint-Etienne Métropole – Pilat était composé de 349 actions, issues d'un important travail de co-construction mené avec les acteurs et partenaires du territoire.

Ce riche panel d'actions ambitionnait une approche fine et précise des actions conduites par les collectivités et les acteurs du territoire, sans être toute fois exhaustif.

Lors du Comité de Pilotage du TEPOS organisé annuellement, un état d'avancement de cette feuille de route était réalisé.
Au terme des trois premières années de mise en œuvre du TEPOS (2015-2018), ce sont 266 actions qui ont été lancées ou initiées. Seulement 24% des actions initialement définies n'ont pas été amorcées (évolution des contextes, actions à lancer dans le cadre du TEPOS 2,…).

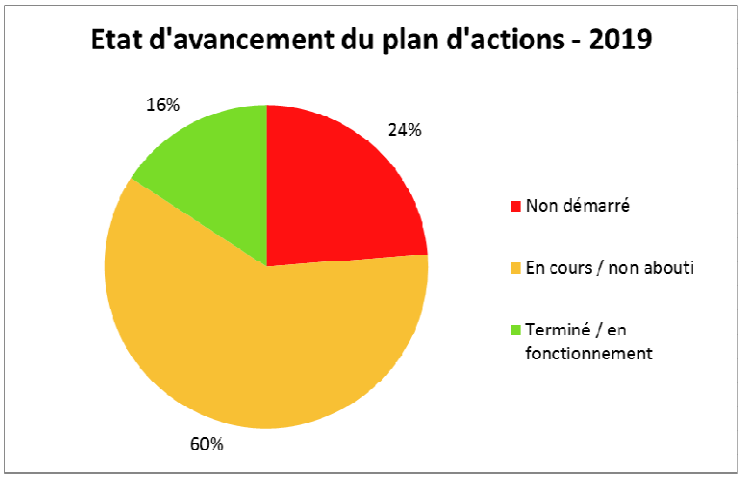


Une analyse des actions conduites par thématique permet de mettre en avant que l'intégralité des secteurs ont fait l'objet d'actions mises en œuvre.

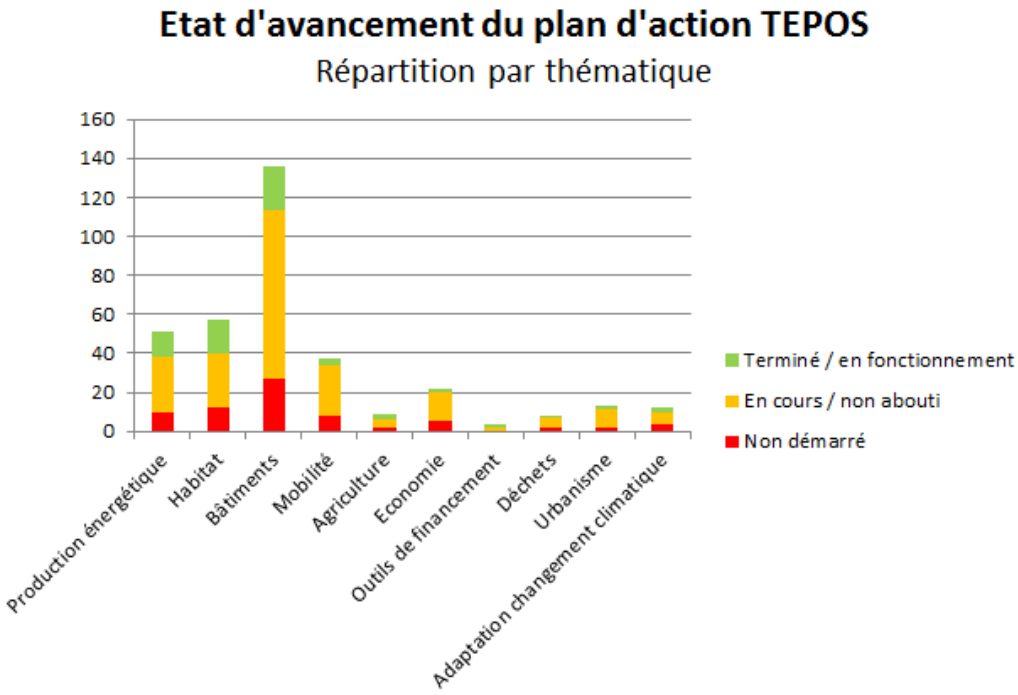

### *Des actions en cours… des actions au long cours !*

Les actions « en cours » de mise en œuvre sont de plusieurs ordres :

- Certaines actions sont effectivement en cours de mise en œuvre : il s'agit principalement des actions en lien avec d'autres schémas, programmes ou plans mis en œuvre sur le territoire (PAEC, Contrats Verts et Bleus, AMI Ville Durable,…)
- D'autres actions ont nécessité du temps quant à leur définition, à la mobilisation des acteurs,… sont actuellement en cours de mise en œuvre (actions « éradication des chaudières fioul en centre-ville »,…)
- Enfin, des actions sont « au long cours », en lien direct avec le déploiement d'ingénierie sur le territoire, l'animation de dispositifs d'accompagnement auprès des différents acteurs du territoire, ou encore les actions définies en matière de gouvernance (animation TEPOS, mobilisation des partenaires…) ou de communication.

Zoom sur l'articulation entre les services et dispositifs déployés :

La mise en œuvre du TEPOS a permis de définir et structurer localement la notion de Service Public de la Performance Energétique, à destination des entreprises du territoire (EDEL) et des particuliers (Rénov'actions42). Le Service Public de la Performance Energétique tel que défini assure l'accompagnement des acteurs souhaitant diminuer leurs consommations d'énergie : information, conseil, accompagnement technique et accompagnement au montage de dossiers de demandes de financement…

Outre cette ingénierie indispensable pour l'accompagnement des entreprises et des particuliers, le TEPOS a veillé à l'articulation entre ces services, les politiques publiques conduites par les collectivités (PLH, PIG, OPAH,…), et le développement d'autres dispositifs d'accompagnement, tels que le Contrat d'Objectif Territorial des Energies Renouvelables Thermiques et la Mission Mobilité Durable.

**Service Public de la Performance Energétique et lien avec les politiques publiques**

### *Des actions non démarrées, des actions à abandonner ?*

Au regard de l'évolution des contextes (évolution des prix de l'énergie, développement de modules de formation nationaux, contextes locaux de mobilisation des acteurs, financements existants,…), certaines actions n'ont pas été déployées sur le territoire.

Parmi ces actions, certaines sont inscrites dans le TEPOS 2 (« éradication des chaudières fioul en centre-ville), d'autres seront abandonnées (réalisation de modules de formation type MOOC – de tels modules existent désormais à l'échelle nationale) ou redéfinies afin de répondre aux nouveaux enjeux (définition d'outils de communication et de sensibilisation plus adaptés aux besoins,…).

### *De nouvelles actions à intégrer ?*

Le plan d'actions TEPOS ambitionnait de définir les actions à conduire pour les décennies à venir… Cependant, les évolutions en matière de contexte réglementaire (Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte, Plan Bâtiment Durable,…) ainsi que les évolutions technologiques, de financements, de mobilisation des acteurs,… constituent autant d'éléments qu'il est indispensable de prendre en compte afin de définir et de prioriser les actions qui devront être conduites pour les années à venir.
Un travail d'actualisation important des fiches actions a été conduit en vue d'élaborer le plan d'action pour la deuxième période TEPOS 2.
De même, un travail de priorisation des fiches et une approche plus synthétique des actions à conduire devront être menés.

### *Panorama des actions mises en place*

Une synthèse des actions emblématiques conduites sur le TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat sur la période 2015-2018 a été réalisée et permet de présenter les résultats obtenus. Disponible en annexe *(Annexe 1)*, ce document n'a pas vocation à être exhaustif sur le travail réalisé ; il ambitionne à présenter les actions phares et promouvoir les dispositifs opérationnels et l'ingénierie mise en place sur le territoire.

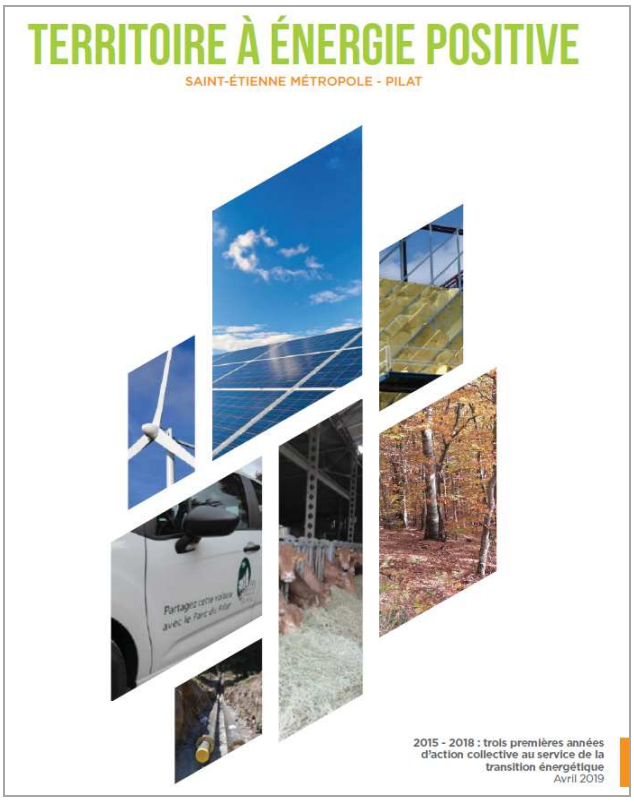


## 2- « TEPOS 1 » : ce que disent nos partenaires…

Ce sont plus de 60 acteurs du territoire et partenaires de la démarche TEPOS, élus et techniciens des collectivités, institutionnels, entreprises, associations, qui se sont mobilisés pour une matinée de concertation au Château de Bouthéon, le 14 mai 2019.
*(Cf. Compte-rendu en Annexe 2)*

Les échanges ont été riches et ont permis de faire le bilan de la démarche TEPOS engagée sur le territoire et de présenter les premiers résultats.
Autour d'ateliers thématiques, il s'agissait également d'évaluer thématiquement et collégialement la démarche, et de définir les priorités d'actions pour les années à venir, sur les thèmes suivants :

- Acteurs économiques (industrie, commerces, tertiaire),
- Bâtiment / Habitat,
- Mobilité,
- Energies renouvelables et Réseaux,
- Ressources – Efficacité matière (déchets, agriculture, sylviculture, économie circulaire),
- Urbanisme et aménagement.

Ces ateliers ont été conduits de manière à avoir une approche transversale en termes de « gouvernance », « adaptation aux changements climatiques », « sensibilisation des publics », « exemplarité des collectivités ».

Les fruits des échanges de cette demi-journée ont alimenté l'évaluation du TEPOS au regard des « 7 briques », ainsi que la définition du programme d'action du « TEPOS2 ».

## 3- Evaluation du TEPOS au regard des « 7 briques »

Au-delà du bilan des actions conduites sur le territoire entre 2015 et 2018, une évaluation par thématique a permis d'identifier les points forts et points à améliorer pour les années à venir. Pour cela, une approche reposant sur les « 7 briques » *(Cf. Grille « 7 briques » en Annexe 3)* a été mise en œuvre, dont les principales conclusions sont les suivantes :

### *Gouvernance*

| Points forts | Points à améliorer |
|---|---|
| - Animation régulière avec des ressources humaines dédiées : des Cellules TEPOS mensuelles ou bimensuelles sont organisées et permettent une mobilisation de tous les EPCI et du Pnr du Pilat<br>- Plan d'actions structuré et présentant une trajectoire claire, définie et partagée sur le territoire TEPOS : un diagnostic et des enjeux clairement identifiés, un plan d'actions dense, mais impliquant et valorisant les actions portées par de nombreux partenaires<br>- Partenaires actifs et mobilisés : visites du Plan Climat, Forum Plan Climat, Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables Thermiques COT EnR,… | - Mobilisation des services et élus en transversalité : renforcer l'implication des directions thématiques dans les instances TEPOS et intégrer les enjeux énergétiques de façon transversale |

Plusieurs séminaires de travail ont été organisés et ont permis une mobilisation et implication forte des élus et techniciens des collectivités. En effet, ces séminaires avaient pour objectif d'informer, de former et d'acculturer sur des sujets bien définis, tout en mettant l'accent sur un format de réunion très participatif. Les 3 sessions ont été organisées sur les thématiques suivantes *(cf. Relevés de décision et diaporamas en Annexe 4)* :

- Quels enjeux énergétiques sur notre territoire ? (12 mai 2017)
- Energie solaire et mobilité : quels leviers d'action ? (19 décembre 2017)
- Rénovation énergétique : comment atteindre nos objectifs ? (4 octobre 2018).

### *Bâtiment*

| Points forts | Points à améliorer |
|---|---|
| <u>Bâtiment tertiaires</u><br>- Aides mises en place par les EPCI : fonds de concours de Saint-Etienne Métropole, aides FISAC (Communauté de communes des Monts du Pilat…), actions Commerces durables (TEP-CV), dispositif Rénolution (SIEL) | - Poursuite des dispositifs ?<br>- Tertiaire privé : accompagnement technique et financier à développer |
| <u>Résidentiel</u><br>- PLH avec des objectifs en matière énergétiques : le PLH3 de Saint-Etienne Métropole, ainsi que le PLH2 de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien intègrent les objectifs TEPOS<br>- Rénov'actions42 : le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), qui mobilise les collectivités locales, les professionnels de l'habitat, les professionnels de l'immobilier. | - Difficultés à impulser des rénovations au niveau BBC : les niveaux de performances énergétiques des rénovations accompagnées dans le cadre de Rénov'actions42 sont en deçà des objectifs du TEPOS, le niveau BBC étant difficile à impulser auprès des particuliers (notamment par rapport aux coûts de travaux)<br>- Pérennisation des dispositifs en place ? : quels financements dans les années à venir pour le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) ?<br>- Valorisation du Centre de ressource du Parc : l'outil d'accompagnement démonstratif du Parc nécessite une meilleure valorisation |

***Energies renouvelables et réseaux***

| Points forts | Points à améliorer |
|---|---|
| - Un gisement ENR globalement connu et permettant d'atteindre les objectifs TEPOS<br><br>- Des démarches structurantes pour massifier le recours aux énergies renouvelables : Cadastre solaire disponible sur tout le territoire, Schéma Directeur des Réseaux de chaleur de Saint-Etienne Métropole, AIP Photovoltaïque, – Contrat d'Objectif Territorial des Energies Renouvelables Thermiques | - Eolien : recours juridiques et temps de montage des projets éoliens<br>- Freins au développement de la micro hydroélectricité : difficulté de repérage des parcelles privées et problèmes de tarissement hydrique / disponibilité de la ressource en eau<br>- Méthanisation : identification des ressources et concertation multi-acteurs<br>- Géothermie et énergie fatale : approfondir la connaissance du gisement<br>- Energies renouvelables et acceptation : paysage, approche architecturale – des freins à lever |

***Mobilité / Transport***

| Points forts | Points à améliorer |
|---|---|
| - Promotion et soutien aux Vélos à Assistance Energétique (VAE) : aide à l'acquisition (Saint-Etienne Métropole), flottes de VAE en test dans le Pilat,…<br>- Développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et GNV : maillage du territoire avec des bornes pour véhicules électriques, démarche GNV'volontaire…<br>- Développement de l'autopartage : en milieu urbain et en milieu rural<br>- Développement / Attractivité des Transports en Commun : Tramway, Trolley, lignes Métropole<br>- Développement des Zones 30<br>- Mission Mobilité Durable du TEPOS pour accompagner les communes et entreprises<br>- Organisation de la communication au sein des EPCI (pages internet dédiées, développement du challenge mobilités…) | - Incertitude sur le maintien de la Mission Mobilité : quid des financements à partir de 2019 ?<br>- Infrastructures cyclables peu développées ou dangereuses à l'usage<br>- Peu (absence) de contraintes pour les véhicules / voitures en Centre-ville<br>- Autostop peu organisé<br>- Mobilité électrique et GNV : assurer une couverture de l'ensemble du territoire et communication auprès des particuliers |

### *Urbanisme / Aménagement*

| Points forts | Points à améliorer |
|---|---|
| - Lien TEPOS / PCAET / PLUi : le PCAET de Saint-Etienne Métropole est étroitement lié au TEPOS<br>- Territoire couvert par 2 SCOT en révision et la quasi-totalité des communes couvertes par un document d'urbanisme : une opportunité pour les années à venir pour intégrer de façon accentuée les enjeux énergétiques<br>- Territoire couvert en grande partie par un Parc naturel régional. | - SCoT / TEPOS / PLUi : réunions croisées à mettre en place<br>- Lien mobilité et urbanisme<br>- Renforcer le « droit au soleil » et le lien avec la biodiversité (documents d'urbanisme)<br>- Lien TEPOS / PLU / PLUi : à développer et renforcer |

### *Ressources – Efficacité matière*

| Points forts | Points à améliorer |
|---|---|
| - Une interprofession du bois qui rassemble les professionnels de la filière amont/aval<br>- Des groupes d'agriculteurs engagés dans des démarches agro-climatique et agro-écologique (PAEN, PAEC)<br>- Redevance incitative efficace sur un secteur Communauté de communes du Pilat Rhodanien<br>- Alimentation de proximité : dynamique instaurée | - Filière bois : renforcement de la structuration<br>- Travailler sur la filière biodéchets et son tri en amont<br>- Actions de prévention et de réduction des déchets à la source : à renforcer et à relancer |

### *Acteurs économiques*

| Points forts | Points à améliorer |
|---|---|
| - EDEL (Energie Durable dans les Entreprises de la Loire) : un accompagnement technique qui porte ses fruits<br>- De nombreux acteurs économiques soutenant le TEPOS<br>- Actions spécifiques « Commerces Durables» et « Agriculture Durable » (TEP-CV)<br>- Des dispositifs d'aides aux petites entreprises couplées avec des actions énergie : FISAC (Communauté de communes des Monts du Pilat)<br>- Actions envers les agriculteurs : actions conduites dans le cadre des PAEC,… | - Mobilisation des clusters à renforcer<br>- Mobilisation des clubs d'entreprises à poursuivre<br>- Mobilisation des acteurs agricoles sur le thème de l'énergie<br>- Amélioration des performances énergétiques des <u>bâtiments industriels à poursuivre</u><br>- Zones d'activité : critères « Développement Durable » à mettre en place |

## 4- Evaluation TEPOS 1 – Ce qu'il faut retenir…

Au regard de l'approche « 7 briques », le bilan du « TEPOS 1 » du territoire de Saint-Etienne Métropole – Pilat est le suivant :

| Points forts | Points à améliorer |
|---|---|
| **Gouvernance** : une « Cellule TEPOS » opérationnelle et efficace, des séminaires très mobilisateurs<br>**Lien urbain / rural** renforcé : une dynamique de travail fertile et indispensable pour le « TEPOS 2 »<br>**Partenaires** actifs et mobilisés<br>**Economies d'énergies : des dispositifs d'accompagnement** pour tous les publics<br>**Des dispositifs d'ingénierie efficients et reconnus** (Rénov'actions42, EDEL, COT EnR Thermiques, Mission Mobilité Durable)<br>Des **potentiels** de développement des énergies renouvelables avérés | **Transversalité** avec les Directions et thématiques<br>**Communication** et mise en valeur des actions conduites par les partenaires<br>**Mobilisation** des acteurs associatifs<br>**Economies d'énergie** : des potentiels difficiles à mobiliser… |

Ainsi, les principaux enjeux du « TEPOS 2 » sont les suivants :

- **Pérenniser les dispositifs d'ingénierie mis en place:** La 1e période du TEPOS a permis de développer un ensemble de dispositifs d'accompagnement et d'ingénierie à l'échelle du territoire TEPOS, qui sont désormais connus et reconnus par les acteurs du territoire (habitants, communes, acteurs économiques, etc.). Ces dispositifs proposent de réels leviers d'actions pour tendre vers les objectifs TEPOS. Les dispositifs EDEL, Rénov'actions42, le COT EnR, ainsi que la Mission Mobilité Durable du TEPOS bénéficient de financements de l'ADEME et/ou de la Région Auvergne – Rhône-Alpes, et pour certains du FEDER. Les conventions de financements arrivant à leur terme, des incertitudes existent quant à la pérennisation de ces dispositifs sans soutien financier de la part des partenaires financiers du TEPOS (ADEME et Région Auvergne – Rhône-Alpes).
- **Renforcer la transversalité entre thématiques :** la transition énergétique est un enjeu transversal à l'ensemble des thématiques et compétences des collectivités et même au-delà. Afin d'assurer une réelle transition énergétique du territoire, la prise en compte de l'énergie de façon transversale est indispensable : chaque direction / service des collectivités doivent intégrer cette dimension dans leurs missions. La saisine en matière de développement durable du Conseil de Développement Local de Saint-Etienne Métropole conclue par ailleurs à la nécessité d'une approche transversale du sujet.
- **Intégrer les enjeux énergétiques dans les documents de planification :** les calendriers d'élaboration et d'approbation de documents d'urbanisme structurants (PLUi de Saint-Etienne Métropole et SCoT Sud Loire) prévoient que ces documents seront adoptés d'ici 2023. Ainsi, il est indispensable d'agir afin de faire de l'urbanisme un instrument de maîtrise des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables du territoire.
- **S'appuyer sur les études réalisées lors du « TEPOS 1 » pour passer à l'action :** de nombreuses études de potentiels ont été réalisées au cours du « TEPOS 1 ». Le « TEPOS 2 » se doit maintenant de s'inscrire dans une dynamique de mise en œuvre des recommandations et solutions définies dans ses études.

# III. TEPOS 2 – Le défi pour les 3 prochaines années

## 1- Diagnostic

***Consommations énergétiques : état des lieux et évolution***

D'après les données de l'OREGES, le TEPOS de Saint-Etienne Métropole –Pilat consomme 886 ktep en 2015, soit environ 2 tep par habitant.

Le mix énergétique du territoire en 2015 conforte la forte dépendance du territoire aux énergies de « stock ». Ce mix énergétique n'a que très peu évolué entre 2010 et 2015. Il est cependant possible de noter une diminution de la part du gaz (de 33% à 31%), au détriment de l'électricité (de 22% à 24%) entre ces 2 années.

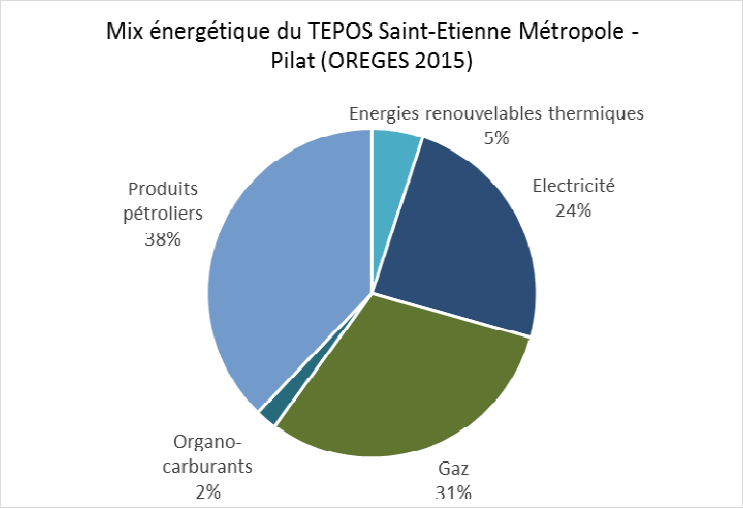


La répartition sectorielle des consommations énergétiques du territoire permet de mettre en avant les principaux secteurs consommateurs d'énergie, à savoir :

- Le secteur du bâtiment : le résidentiel et le tertiaire représentent 57% des consommations d'énergie ;
- Les transports constituent le 2ème secteur consommateur ;
- L'industrie arrive en 3ème position, avec 12% des consommations énergétiques territoriales ;
- L'agriculture, la sylviculture et la gestion des déchets, quant à eux, ne sont pas significatifs dans ce bilan énergétique, mais présentent cependant d'importants enjeux (notamment en ce qui concerne la production d'énergie ou les ressources).

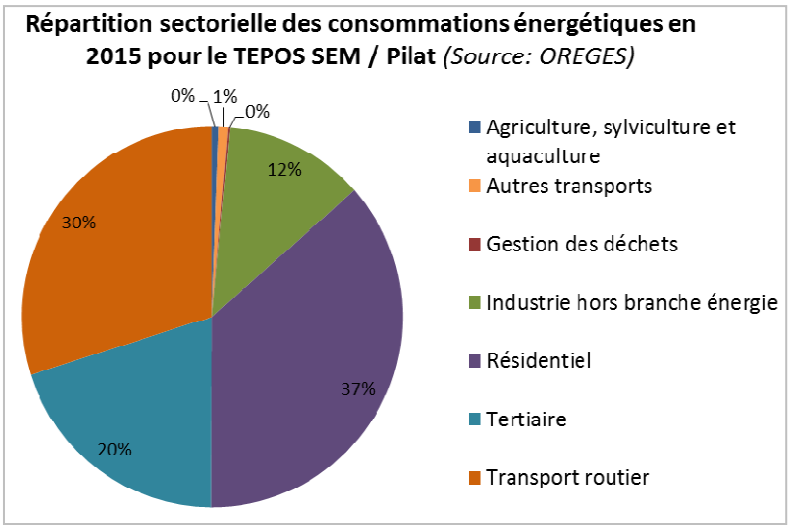


Après une forte période d'augmentation des consommations énergétiques en 1990 et 2005, la tendance d'évolution est désormais à la baisse, les consommations de 2015 n'étant que légèrement supérieures aux consommations de 1990…
Entre 2010 (année de référence pour le « TEPOS 1 ») et 2015, les consommations énergétiques ont diminué de 8,4%. A noter : le secteur industriel est le secteur pour lequel la plus forte baisse peut être observée, ceci s'expliquant en grande partie par l'évolution du contexte économique.

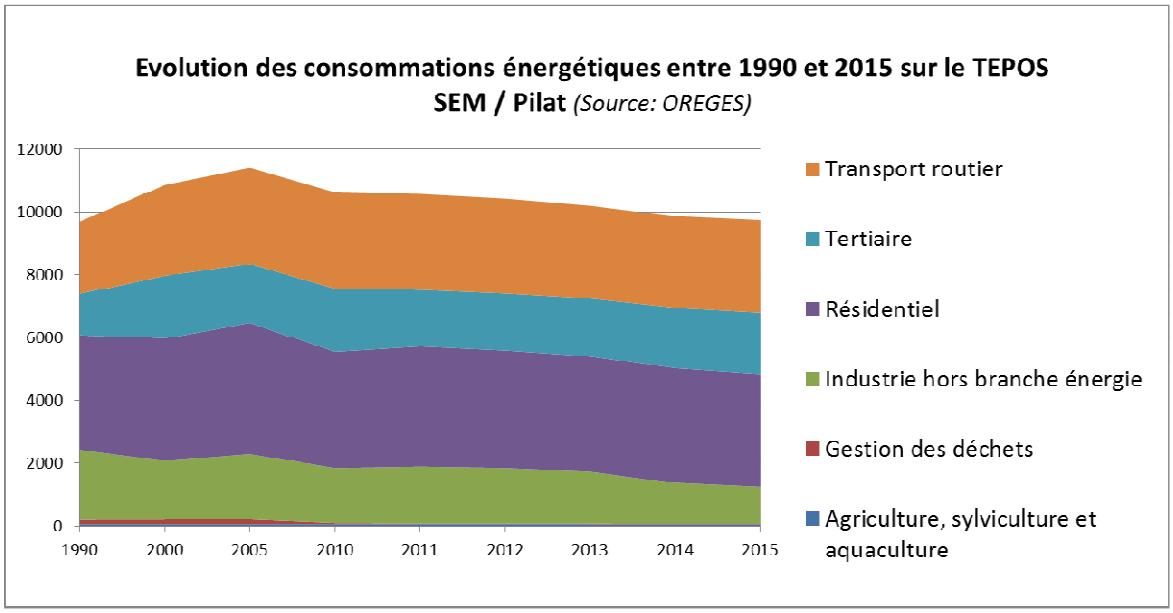


La tendance à la baisse des consommations énergétiques du territoire que nous pouvons observer entre 2010 et 2015 permettrait, si cette évolution était linéaire et continue jusqu'à 2050, de réduire les consommations de 34% entre 2010 et 2050.
Ainsi, cette tendance à la baisse (en 1e phase) n'est pas suffisante pour l'atteinte de nos objectifs TEPOS à ce stade de la démarche.
La mobilisation de notre territoire dans la 2e période TEPOS se donne pour ambition d'amplifier la dynamique engagée.

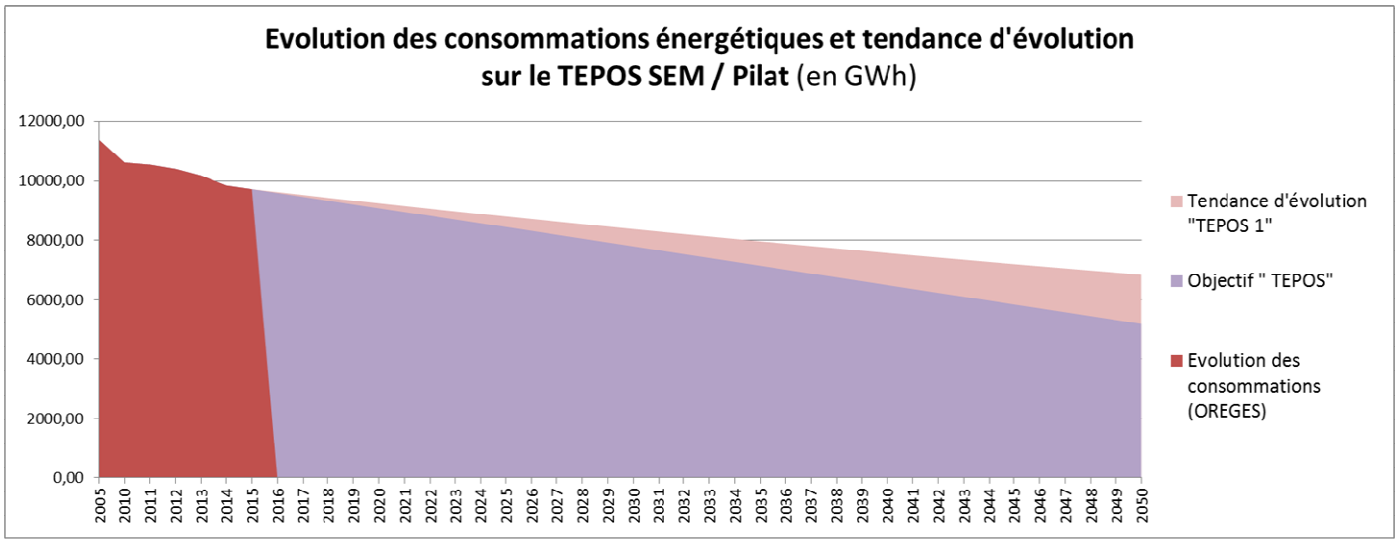


### *Production d'énergies renouvelables*

La production d'énergie de nature renouvelable représentait sur le territoire, en 2015, 6,44% de la consommation énergétique totale (soit 703,7 GWh).
Le bois-énergie est l'énergie la plus représentée dans le mix d'énergies renouvelables, représentant 2/3 de la production énergétique.

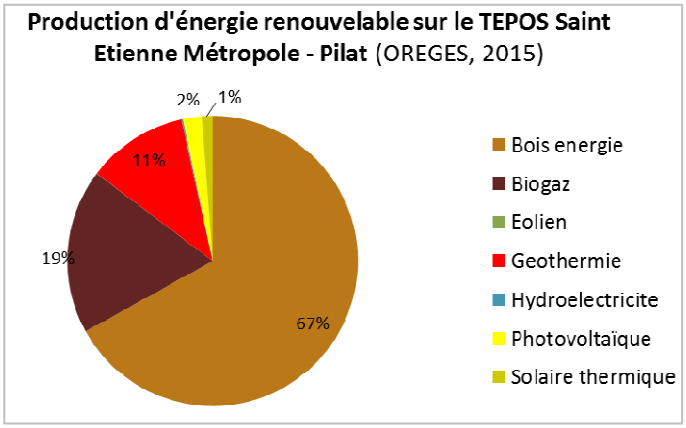


Si l'on s'intéresse à l'évolution du nombre d'installations et à l'évolution de la production énergétique, nous pouvons noter :

- L'essor de certaines énergies : solaire photovoltaïque (nombre d'installations multiplié par 5 !), solaire thermique, pompe à chaleur, bois énergie ;
- Des consommations de bois énergie et des productions d'énergie issues du biogaz, de l'éolien et de l'hydroélectricité qui fluctuent peu ;
- Des productions photovoltaïques, solaires thermiques et des pompes à chaleur qui augmentent, mais dont la production reste toujours très faible dans le mix énergétique.

**Evolution du nombre d'installations de production d'énergies renouvelables sur le territoire**
(OREGES)

| | 2008 | 2015 | |
|---|---|---|---|
| **Bois energie** | 43 | 81 | chaufferies |
| **Biogaz** | 2 | 4 | installations |
| **Eolien** | 63 | 81 | MWh |
| **PAC** | 1454 | 3576 | installations |
| **Hydroelectricite** | 9 | 9 | installations |
| **Photovoltaïque** | 500 | 2564 | installations |
| **Solaire thermique** | 9590 | 16013 | m² |

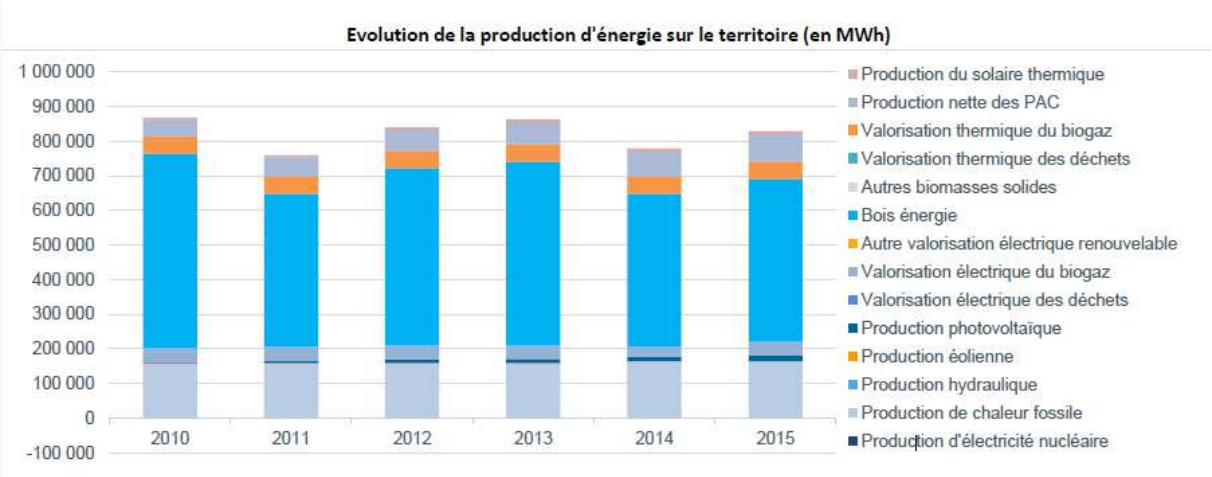


### *Facture énergétique*

Aux vues des consommations et des productions énergétiques du territoire, ainsi que du prix actuel de l'énergie, la facture énergétique du territoire s'élève à 936 millions d'euros par an, soit près de 2 153€ par habitant et par an.

La production d'énergies renouvelables locales génère près de 51 millions d'euros de recette sur le territoire, tandis que l'achat d'énergie hors territoire représente une facture de 885 millions d'euros soit 94% de la facture énergétique globale du territoire

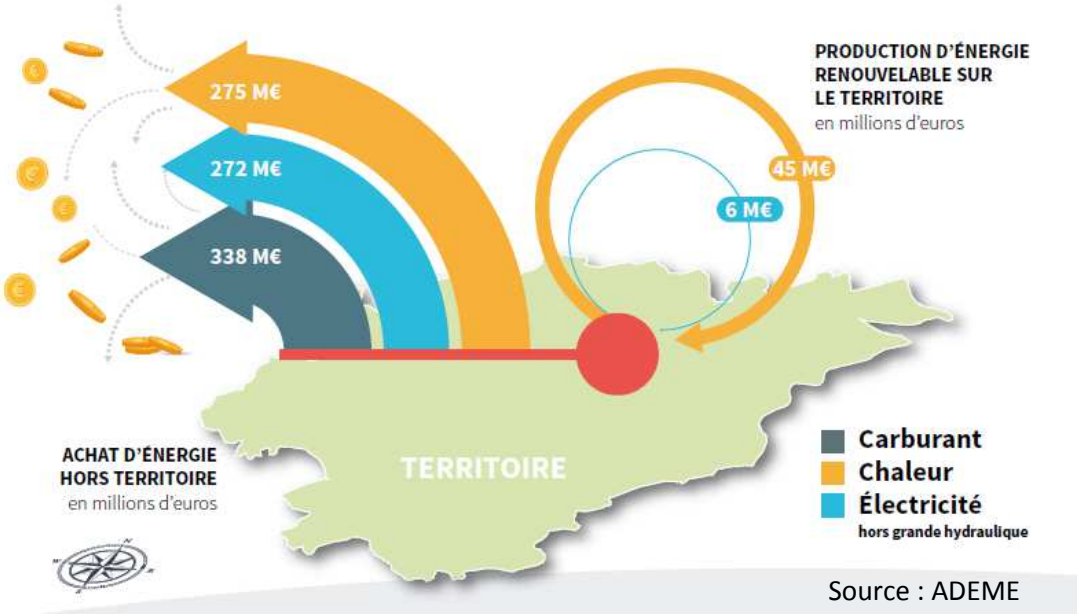


Source : ADEME

La dépendance énergétique du territoire tend à accroitre sa vulnérabilité quant à l'augmentation du prix des énergies. Les incidences liées à l'augmentation des prix de l'énergie (et plus particulièrement les produits pétroliers, le gaz et l'électricité) auront des impacts conséquents sur les ménages (besoins de chauffage, électricité spécifique dont les besoins ne cessent de croître, mobilité) et les activités économiques.

## 2- Trajectoire de Transition Energétique

Lors de la 1ère candidature TEPOS du territoire de Saint-Etienne Métropole – Pilat, la trajectoire de transition énergétique avait été définie afin de répondre aux objectifs suivants d'ici 2050 :

- Réduire les consommations énergétiques de 50% ;
- Couvrir à hauteur de 70% les besoins énergétiques par des énergies renouvelables.

### *Consommations énergétiques*

Pour cela, des efforts et des actions dans les différents secteurs consommateurs d'énergie avaient été déterminés, des efforts plus conséquents étant attendus sur le résidentiel (-60% sur les consommations d'énergie du secteur), à la différence du secteur des transports (-40% sur les consommations d'énergie du secteur).

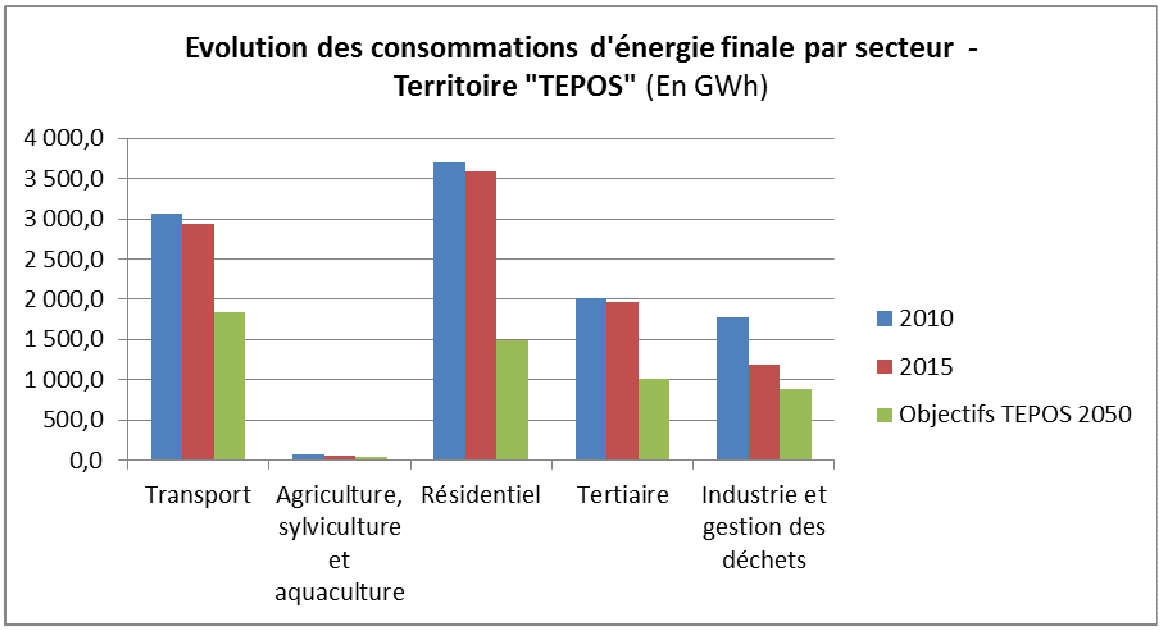


Depuis 2010, année de référence du TEPOS, une baisse des consommations énergétiques de 8,4% est observée, avec des disparités entre les secteurs. En effet, le secteur industriel est le secteur ayant enregistré la plus forte diminution de consommation (-33%) (Principalement liée au contexte économique).Pour le résidentiel, secteur sur lequel les enjeux et objectifs de réduction étaient les plus ambitieux, les résultats en 2015 ne sont pas à la hauteur des objectifs (-3% entre 2010 et 2015).

Il est à noter que nous ne disposons pas des données OREGES 2018, permettant de suivre les évolutions des consommations d'énergie entre 2010, l'année de référence du TEPOS et 2018, correspondant à la 1e période TEPOS.

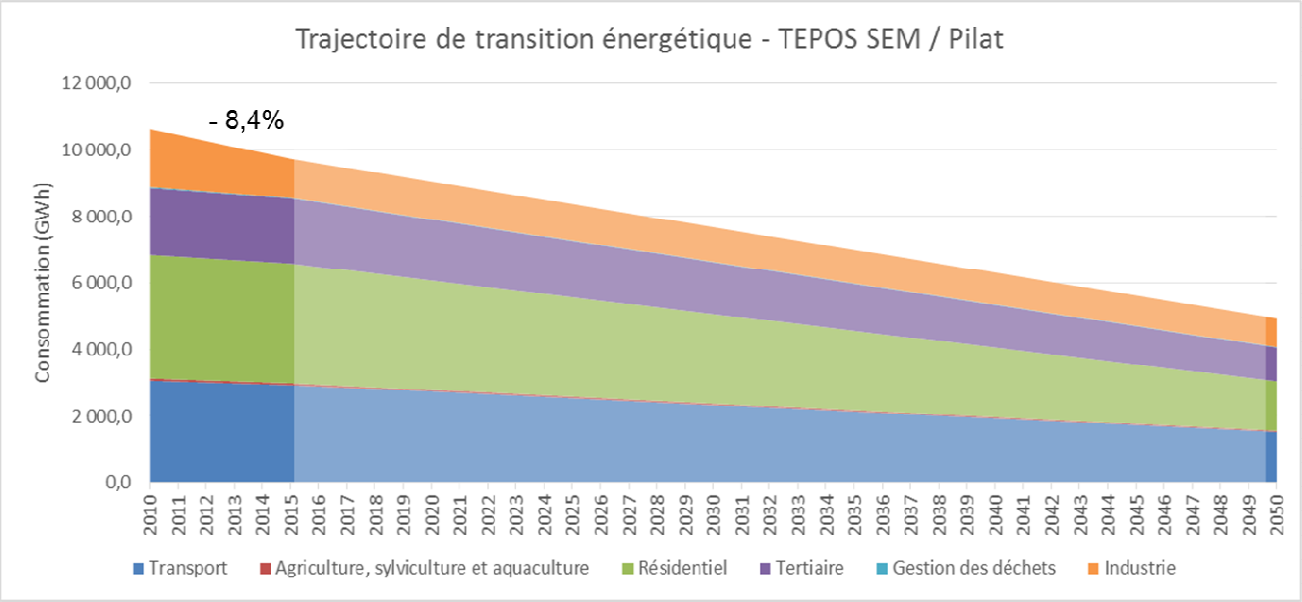


Face aux enjeux et suite à la mise à jour des données du diagnostic énergétique, la trajectoire énergétique définie lors du « TEPOS 1 » est toujours actuelle, et correspond à la trajectoire énergétique du « TEPOS 2 ».

### *Production d'énergies renouvelables*

Différentes études de potentiel et projections réalisées au cours des 3 années précédentes (études de potentiel d'hydroélectricité, de méthanisation, schéma directeur des réseaux de chaleur, cadastre solaire,…) ont permis d'aboutir à une approche du potentiel brut de développement des énergies renouvelables.

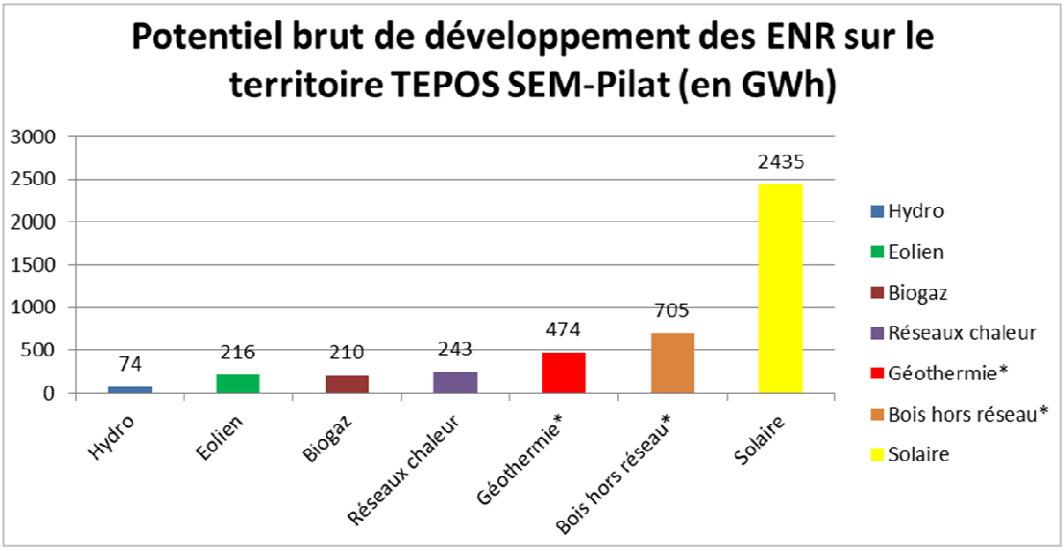


Pour atteindre l'objectif TEPOS consistant à couvrir à hauteur de 70% les besoins énergétiques par des énergies renouvelables en 2050, c'est 80% du potentiel brut du territoire qui devra être mobilisé !

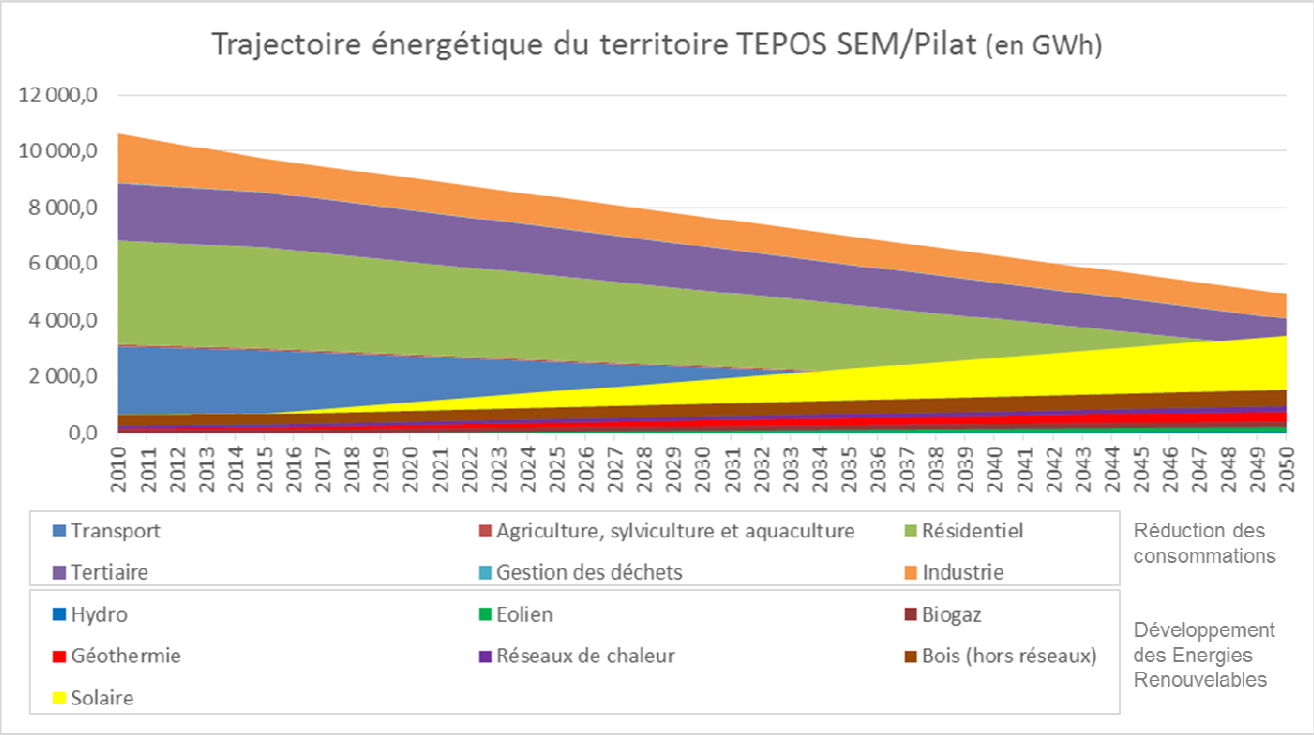
Trajectoire énergétique du territoire TEPOS SEM/Pilat (en GWh)
12 000,0
10 000,0
8 000,0
6 000,0
4 000,0
2 000,0
0,0
2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 2035 2036 2037 2038 2039 2040 2041 2042 2043 2044 2045 2046 2047 2048 2049 2050
Transport
Agriculture, sylviculture et aquaculture
Résidentiel
Tertiaire
Gestion des déchets
Industrie
Réduction des consommations
Hydro
Eolien
Biogaz
Géothermie
Réseaux de chaleur
Bois (hors réseaux)
Solaire
Développement des Energies Renouvelables

## 3- Plan d'actions

Suite à l'actualisation du diagnostic et l'évaluation du « TEPOS 1 », le plan d'actions « TEPOS 2 » se compose de 35 fiches actions *(cf. Plan d'actions en Annexe 5)*, issues d'un travail de synthèse, collectivement partagé par les différentes structures, et de priorisation des actions définies préalablement. Ce plan d'actions résulte d'une prise en compte des nouveaux enjeux pour le territoire et des échanges réalisés lors du séminaire de concertation.

En vue du suivi et de l'évaluation de ce plan d'actions, une répartition thématique reprenant les thèmes des « 7 briques » a été réalisée. Par ailleurs, un travail sur la transversalité entre fiches et thématiques a été mené.

Un lien étroit entre le TEPOS et d'autres démarches est à souligner :

- TEPOS et PCAET, un lien étroit : Saint-Etienne Métropole est la seule collectivité du territoire TEPOS soumise à l'obligation de mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Approuvé en décembre 2018, le PCAET vient alimenter le TEPOS et réciproquement. Le PCAET offre au territoire une visibilité en termes de communication et de mobilisation des partenaires du territoire autour d'évènements « Plan Climat » et newsletters (Lettre du Plan Climat, Forum Plan Climat, Brèves du Plan Climat,…)
- Contrat de Transition Ecologique (CTE) et TEPOS, une complémentarité : le territoire TEPOS a candidaté pour bénéficier d'un Contrat de Transition Ecologique afin de permettre de mobiliser l'intégralité des acteurs et des décideurs autour d'objectifs partagés pour plus d'efficacité, et pour accroître la dynamique de domaines moins avancés sur le territoire. Ainsi, 3 domaines sont ciblés dans la candidature portée par le TEPOS :
    - Les énergies renouvelables : travailler conjointement pour favoriser l'essor d'énergies renouvelables ;
    - La biodiversité : identifier les freins et obstacles afin d'aboutir à un meilleur consensus ;
    - L'économie circulaire : des échanges entre acteurs locaux indispensables.

  *(Cf. Candidature en Annexe 6)*

Chaque brique du Plan d'actions est présentée ci-dessous au travers d'une « frise » sur la période du TEPOS 2, permettant de voir les synergies entre la démarche TEPOS et les autres démarches, plans ou programmes engagés et en perspective sur le territoire.
Le Plan d'actions structuré autour des « 7 briques » est présenté en annexe *(Annexe 5)*.

### *a) Gouvernance*

La brique « Gouvernance » s'inscrit dans une approche transversale entre les différentes politiques publiques portées par le TEPOS Saint-Etienne Métropole - Pilat.
Il s'agit de :
- Renforcer la transversalité entre les directions et les services des collectivités
- Mobiliser et d'impliquer les partenaires et acteurs locaux dans la démarche TEPOS (actions de communication, sensibilisation)
- Créer des synergies sur le territoire TEPOS et avec les territoires voisins (via les comités régionaux TEPOS, entre autres)

La Communauté Régionale de Travail (ADEME, DDT, Région) sera associée, notamment lors des comités de pilotage et des séminaires annuels.

Les actions de la brique « Gouvernance » sont les suivantes :

| | |
|---|---|
| Action 1-1 | Valoriser et communiquer sur les dispositifs existants |
| Action 1-2 | Faire du TEPOS une réelle démarche transversale |
| Action 1-3 | Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication à destination des acteurs du territoire |

La « frise » ci-dessous détaille sur la période du TEPOS 2 la structuration de la brique gouvernance et présente le lien avec l'ensemble des démarches, projets, programmes complémentaires au TEPOS Saint-Etienne Métropole - Pilat.

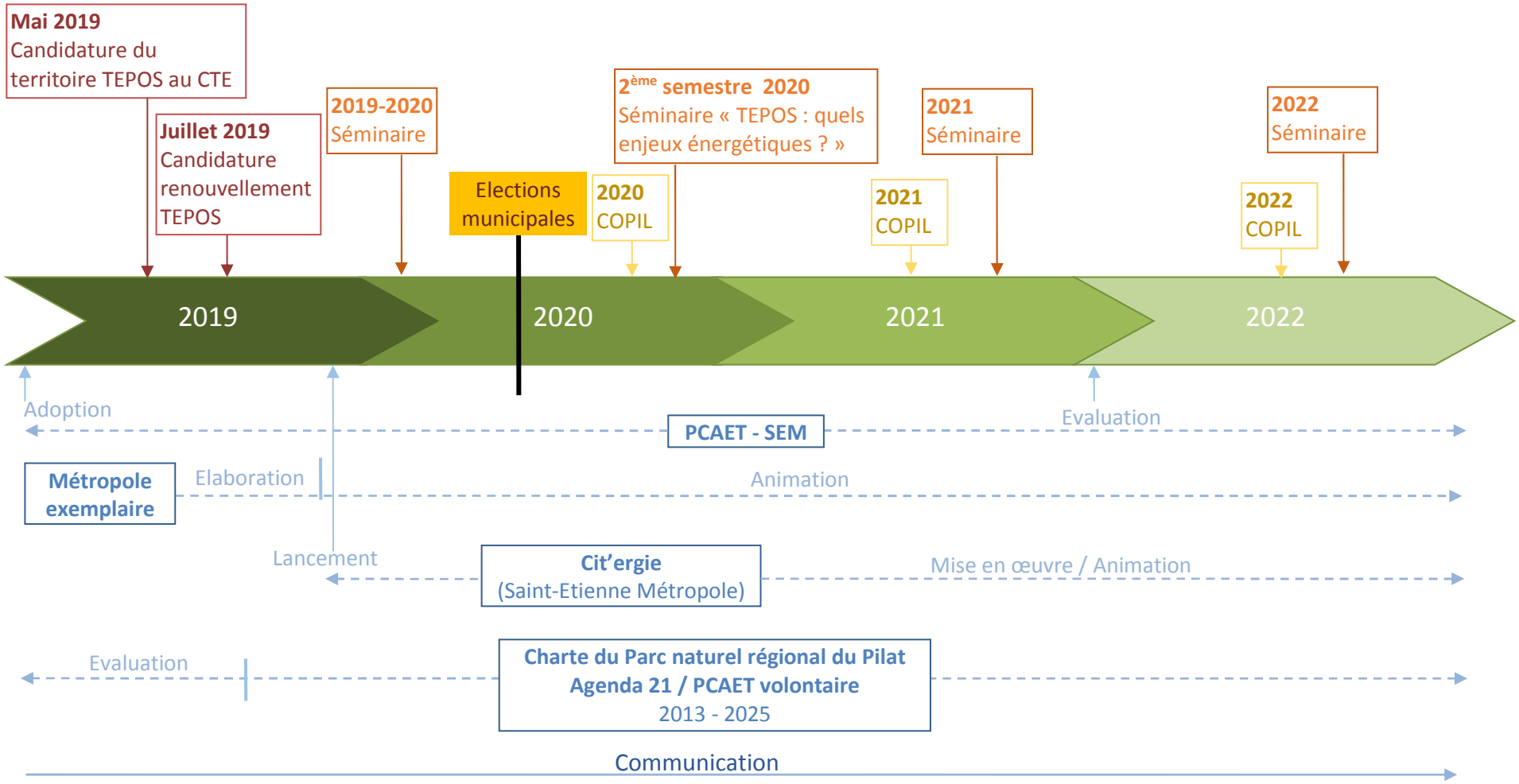
Mai 2019
Candidature du territoire TEPOS au CTE
Juillet 2019
Candidature renouvellement TEPOS
2019-2020
Séminaire
Elections municipales
2020
COPIL
2ème semestre 2020
Séminaire « TEPOS : quels enjeux énergétiques ? »
2021
COPIL
2021
Séminaire
2022
COPIL
2022
Séminaire
2019
2020
2021
2022
Adoption
Evaluation
PCAET - SEM
Métropole exemplaire
Elaboration
Animation
Lancement
Cit'ergie
(Saint-Etienne Métropole)
Mise en œuvre / Animation
Evaluation
Charte du Parc naturel régional du Pilat
Agenda 21 / PCAET volontaire
2013 - 2025
Communication

### b) Bâtiment

La brique « bâtiment » vise à poursuivre et amplifier les actions menées dans le TEPOS 1, pour favoriser la performance énergétique de l'éclairage public et des bâtiments dans tous les secteurs (résidentiel, tertiaire). Pour cela, il est nécessaire d'accompagner les porteurs de projets (communes, particuliers, bailleurs, copropriétaires).
Le service Rénov'actions 42 a fait ses preuves en accompagnant les particuliers tout au long de leur démarche de rénovation énergétique de leur logement. L'enjeu est de pérenniser ce service afin d'accompagner et d'amplifier la rénovation énergétique des logements.

Les actions associées à la brique « bâtiment » sont :

| | |
|---|---|
| Action 2-1 | Pérenniser le service Rénov'actions42, guichet unique de la rénovation énergétique |
| Action 2-2 | Accompagner et soutenir la performance énergétique et environnementale de l'habitat et le recours aux Energies Renouvelables (logements sociaux, copropriétés, maisons individuelles) |
| Action 2-3 | Accompagner la performance énergétique et le recours aux énergies renouvelables des bâtiments publics |
| Action 2-4 | Poursuivre la modernisation de l'éclairage public et la modulation de son utilisation |

La « frise » ci-dessous détaille sur la période du TEPOS 2 la structuration de la brique « bâtiment » et présente le lien avec l'ensemble des démarches, projets, programmes associés (tel que Plateforme Renov'actions42, PIG) et leurs enjeux.

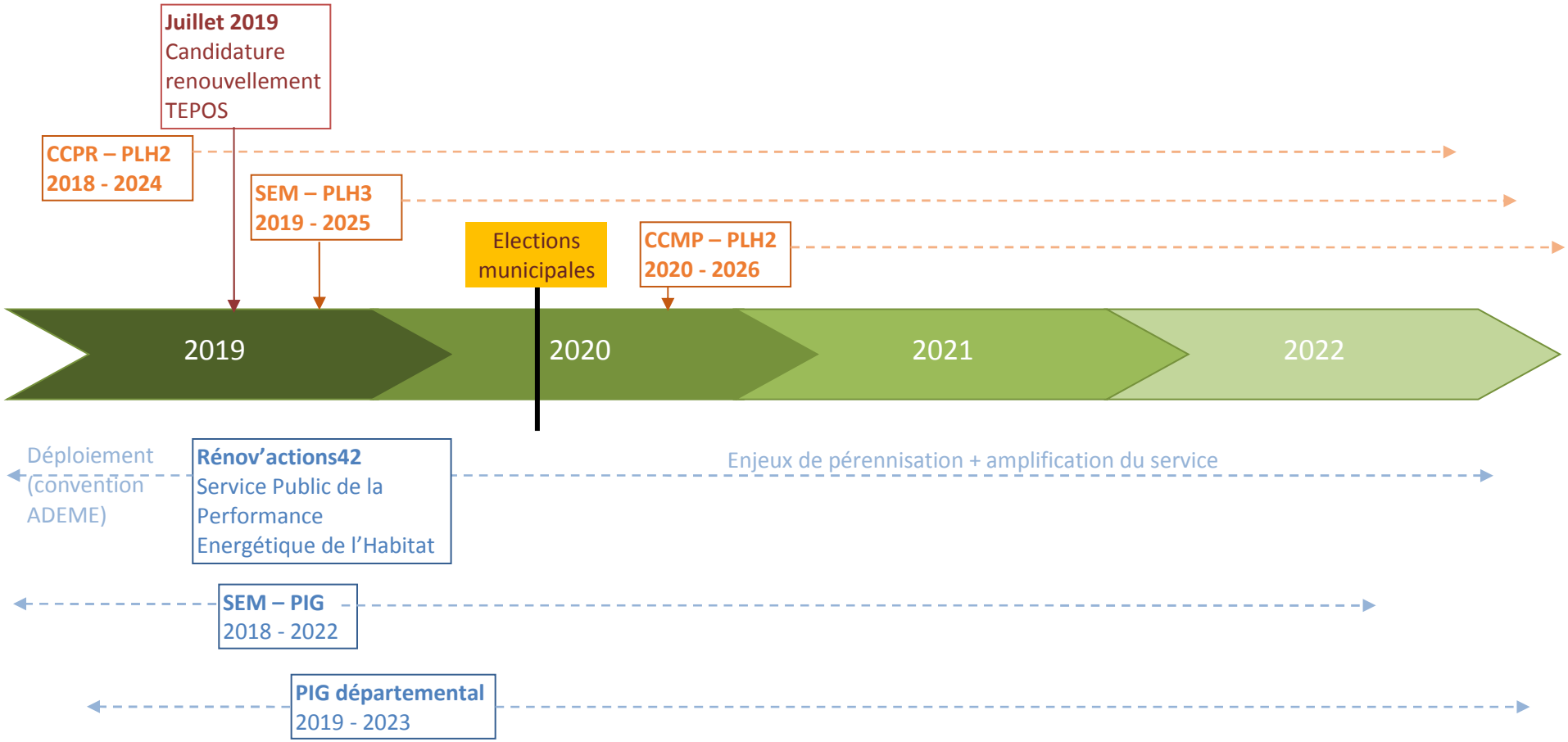
Juillet 2019
Candidature renouvellement TEPOS
CCPR – PLH2
2018 - 2024
SEM – PLH3
2019 - 2025
Elections municipales
CCMP – PLH2
2020 - 2026
2019
2020
2021
2022
Déploiement (convention ADEME)
Rénov'actions42
Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat
Enjeux de pérennisation + amplification du service
SEM – PIG
2018 - 2022
PIG départemental
2019 - 2023

### c) *Energies renouvelables et Réseaux*

Le TEPOS 1 a permis d'identifier les potentiels d'énergies renouvelables sur le territoire : solaire, éolien, hydroélectricité, géothermie, bois-énergie, réseau de chaleur, biogaz.

Le TEPOS 2 vise à amplifier le développement de projets d'énergies renouvelables et de récupération aux vues des potentiels identifiés, dans la perspective de l'objectif TEPOS consistant à couvrir à hauteur de 70% les besoins énergétiques par des énergies renouvelables en 2050. Pour cela, 80% du potentiel brut du territoire qui devra être mobilisé. Le dispositif Contrat Territorial de Développement des Energies Renouvelables Thermiques est un réel levier à l'échelle du territoire TEPOS pour le développement de projets d'Energies Renouvelables thermiques.

L'enjeu sera de coupler l'approche structurante des réseaux d'énergie au développement de projets d'énergies. Un travail sera mené dans ce sens via le Schéma Directeur des Energies à Saint-Etienne Métropole.

Les actions associées à la brique « énergies renouvelables et réseaux » sont :

| | |
|---|---|
| Action 3-1 | Amplifier le développement des énergies renouvelables thermiques |
| Action 3-2 | Accélérer le développement des énergies renouvelables électriques |
| Action 3-3 | Etudier le potentiel de valorisation d'énergie fatale |

La « frise » ci-dessous détaille sur la période du TEPOS 2 la structuration de la brique « énergies renouvelables et réseaux » et présente le lien avec l'ensemble des démarches, projets, programmes associés et leurs enjeux.

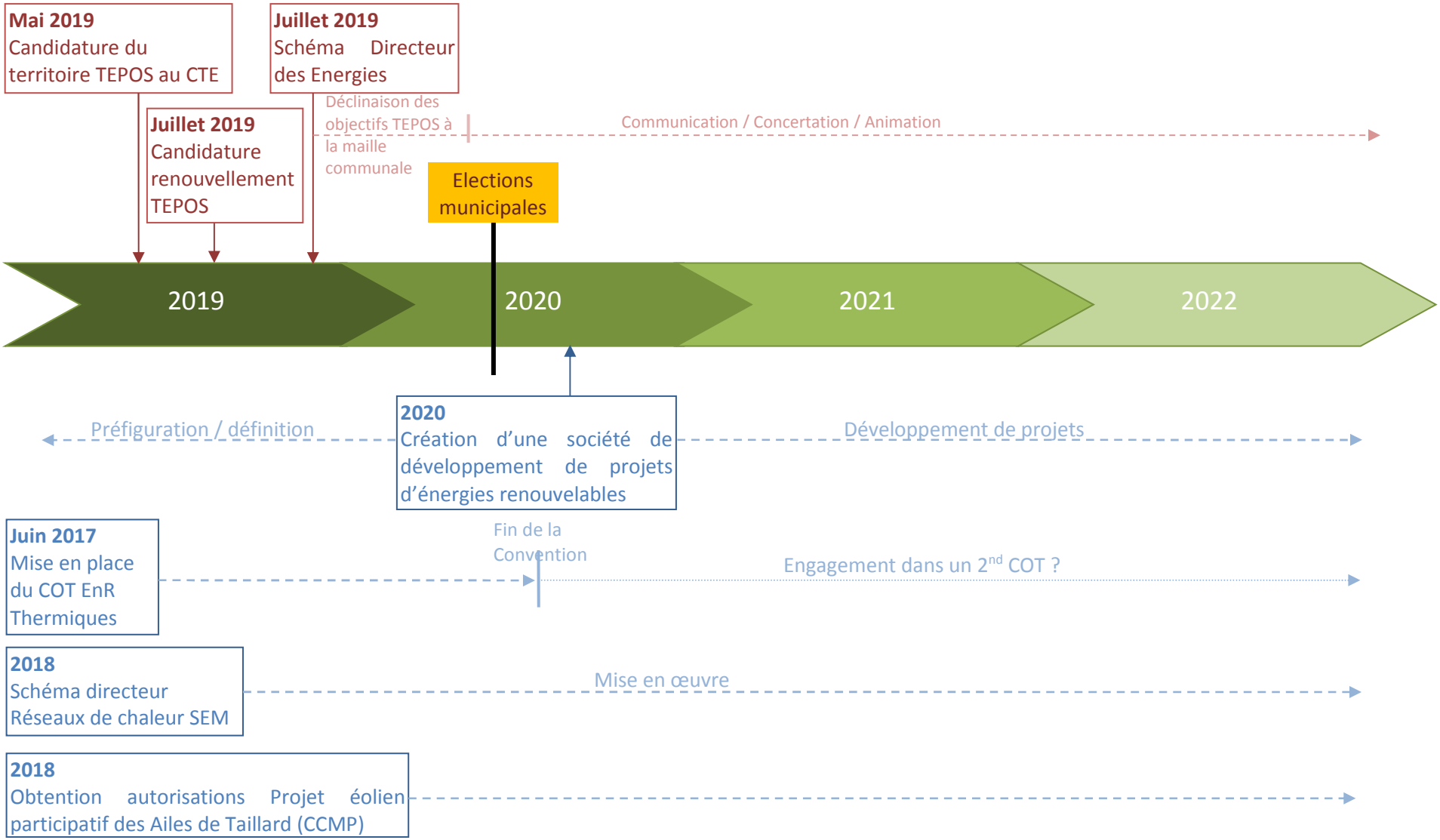
Mai 2019
Candidature du territoire TEPOS au CTE
Juillet 2019
Schéma Directeur des Energies
Juillet 2019
Candidature renouvellement TEPOS
Déclinaison des objectifs TEPOS à la maille communale
Communication / Concertation / Animation
Elections municipales
2019
2020
2021
2022
Préfiguration / définition
2020
Création d'une société de développement de projets d'énergies renouvelables
Développement de projets
Juin 2017
Mise en place du COT EnR Thermiques
Fin de la Convention
Engagement dans un 2nd COT ?
2018
Schéma directeur Réseaux de chaleur SEM
Mise en œuvre
2018
Obtention autorisations Projet éolien participatif des Ailes de Taillard (CCMP)

### d) Mobilité – Transport

La brique « transport et mobilité » a pour objectif de poursuivre et renforcer les actions engagées dans le TEPOS 1, tout en initiant de nouvelles actions pour amplifier la mobilité durable du territoire.
Des actions d'accompagnement à l'image de la « Mission Mobilité Durable » sont un axe central pour favoriser la transition vers de nouvelles mobilités auprès des différents publics et le changement de comportement.

Des démarches structurantes sont également au cœur de ce TEPOS 2 comme les démarches « French Mobility », Autopartage sur le Pilat, les Plans Vélos sur Saint-Etienne Métropole et le Pilat

Les actions associées à la brique « Mobilité - Transport » sont :

| | |
|---|---|
| Action 4-1 | Favoriser le développement de la voiture partagée |
| Action 4-2 | Développer les mobilités actives |
| Action 4-3 | Renforcer les transports en commun |
| Action 4-4 | Favoriser l'intermodalité |
| Action 4-5 | Maîtriser les déplacements |
| Action 4-6 | Développer un mix énergétique plus propre pour les transports |
| Action 4-7 | Etude prospective : comment atteindre le facteur 4 en mobilité sur le TEPOS SEM-Pilat ? |

La « frise » ci-dessous détaille sur la période du TEPOS 2 la structuration de la brique « transport et mobilité » et présente le lien avec l'ensemble des démarches, projets, programmes associés et leurs enjeux.

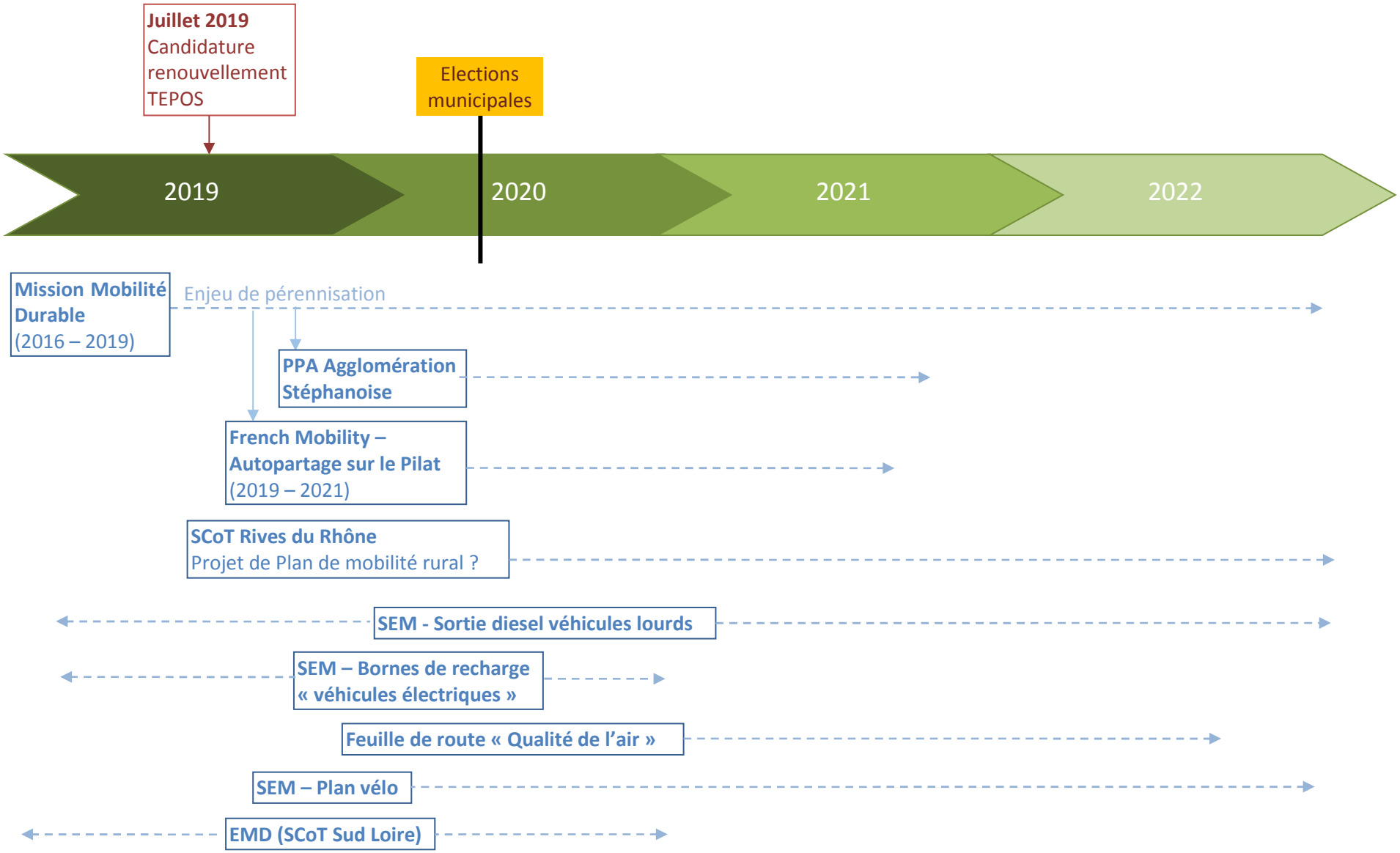
Juillet 2019
Candidature renouvellement TEPOS
Elections municipales
2019
2020
2021
2022
Mission Mobilité Durable (2016 – 2019)
Enjeu de pérennisation
PPA Agglomération Stéphanoise
French Mobility – Autopartage sur le Pilat (2019 – 2021)
SCoT Rives du Rhône
Projet de Plan de mobilité rural ?
SEM - Sortie diesel véhicules lourds
SEM – Bornes de recharge « véhicules électriques »
Feuille de route « Qualité de l'air »
SEM – Plan vélo
EMD (SCoT Sud Loire)

### *e) Urbanisme – Aménagement*

La brique « Urbanisme et Aménagement » a un rôle central dans le TEPOS 2.
En effet la planification, l'urbanisme et l'aménagement sont au cœur des enjeux de transition énergétique et écologique et agrègent tous les politiques publiques, et notamment les grands axes de ce TEPOS : énergies renouvelables et réseaux, transports et mobilité, habitat et tertiaire, développement économique.

L'échelle du territoire TEPOS est pertinente afin d'avoir une approche cohérente en terme d'urbanisme et d'aménagement, tant dans les documents de planification (PLU, PLUi, SCoT), qu'en terme de vision stratégique convergente à différentes échelles territoriale ou de renouvellement urbain.
Il s'agit également de prendre en compte les enjeux énergétiques et environnementaux, à différents niveaux (planification, aménagement, formation des professionnels).

Ainsi, les actions associées à la brique « urbanisme et aménagement » sont :

| | |
|---|---|
| Action 5-1 | Intégrer dans les PLU / PLUi / SCoT les actions participant à la transition énergétique (urbanisation, mobilité, habitat, développement des Energies renouvelables …) |
| Action 5-2 | Développer la cohérence et la coordination entre les différentes échelles territoriales et trouver une vision stratégique convergente |
| Action 5-3 | Optimiser le renouvellement urbain et foncier (résorption des friches résidentielles et industrielles) |
| Action 5-4 | Mobiliser les professionnels de l'immobilier pour adapter les constructions neuves aux enjeux environnementaux |
| Action 5-5 | Identifier et faire évoluer les règles d'urbanisme constituant des freins et des obstacles à la transition énergétique |

La « frise » ci-dessous détaille sur la période du TEPOS 2 la structuration de la brique « urbanisme et aménagement» et présente le lien avec l'ensemble des démarches, projets, programmes associés et leurs enjeux.

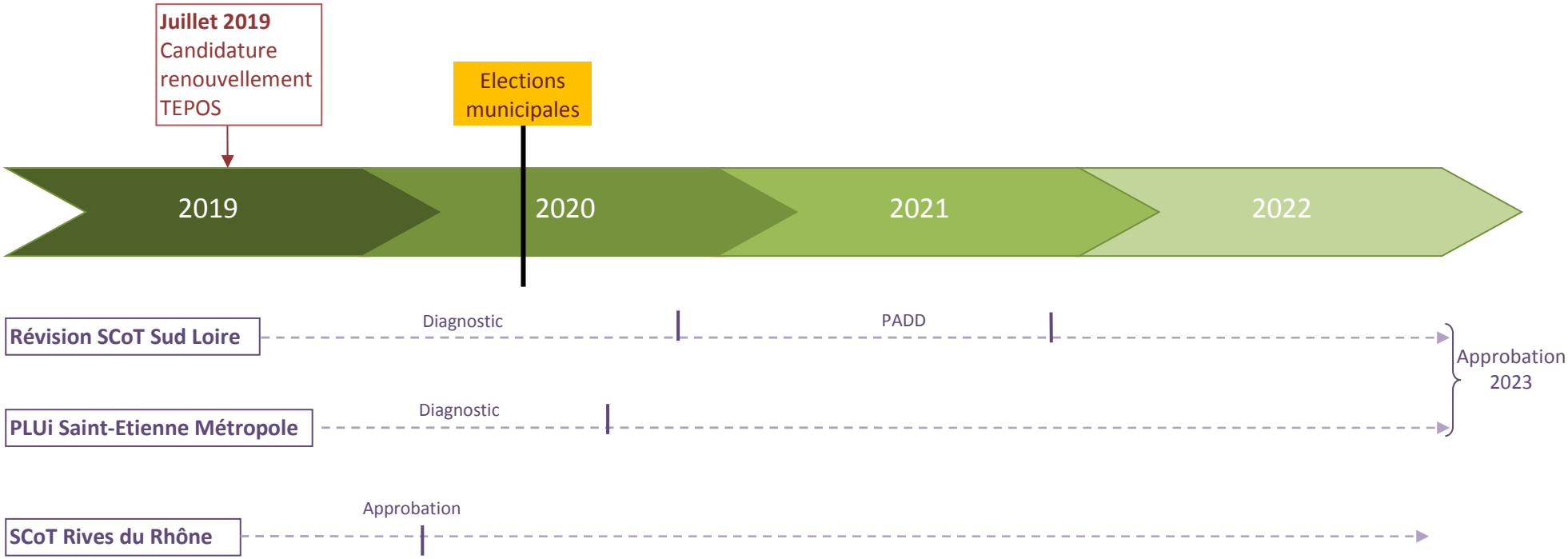
Juillet 2019
Candidature renouvellement TEPOS
Elections municipales
2019
2020
2021
2022
Révision SCoT Sud Loire
Diagnostic
PADD
PLUi Saint-Etienne Métropole
Diagnostic
Approbation 2023
SCoT Rives du Rhône
Approbation

### *f) Ressources – Efficacité matière*

La brique « ressources – efficacité matière » regroupe les domaines suivants

- Agriculture – Alimentation
- Ressources forestières
- Gestion des déchets

Cette brique vise également à avoir une approche transversale en terme d'économie circulaire sur le territoire TEPOS.

Les actions associées à la brique « ressources – efficacité matière » sont :

| | |
|---|---|
| Action 6-1 | Protéger le foncier agricole et améliorer les pratiques agricoles |
| Action 6-2 | Maintenir une agriculture respectueuse de l'environnement (installation et transmission) |
| Action 6-3 | Poursuivre le développement des circuits -courts agricoles et agro-alimentaires de proximité (de la production à la consommation): vers une stratégie alimentaire territoriale |
| Action 6-4 | Accompagner le développement des énergies renouvelables et la performance énergétique dans le secteur agricole |
| Action 6-5 | Dynamiser la filière bois local (circuit-court, économie circulaire) dans le cadre de la gestion durable des forêts en lien avec la charte forestière |
| Action 6-6 | Déployer les actions de prévention et de valorisation en vue de réduire les déchets à la source |
| Action 6-7 | Améliorer la collecte sélective et le tri des déchets |
| Action 6-8 | Accompagner et développer l'économie circulaire sur le territoire TEPOS |

La « frise » ci-dessous détaille sur la période du TEPOS 2 la structuration de la brique « ressources et efficacité matière » et présente le lien avec l'ensemble des démarches, projets, programmes associés et leurs enjeux.

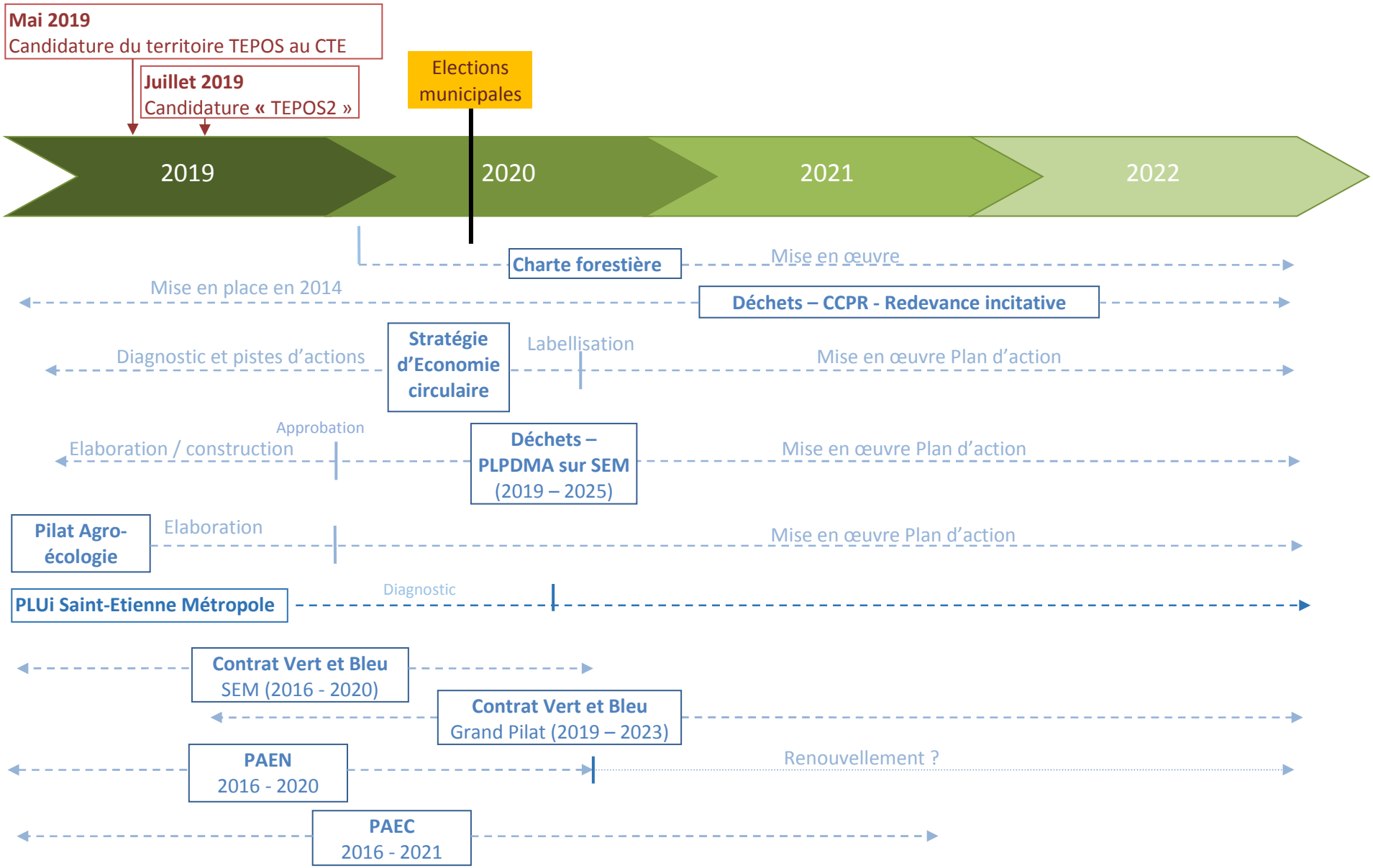
Mai 2019
Candidature du territoire TEPOS au CTE
Juillet 2019
Candidature « TEPOS2 »
Elections municipales
2019
2020
2021
2022
Charte forestière
Mise en œuvre
Mise en place en 2014
Déchets – CCPR - Redevance incitative
Stratégie d'Economie circulaire
Diagnostic et pistes d'actions
Labellisation
Mise en œuvre Plan d'action
Approbation
Elaboration / construction
Déchets – PLPDMA sur SEM (2019 – 2025)
Mise en œuvre Plan d'action
Pilat Agro-écologie
Elaboration
Mise en œuvre Plan d'action
PLUi Saint-Etienne Métropole
Diagnostic
Contrat Vert et Bleu SEM (2016 - 2020)
Contrat Vert et Bleu Grand Pilat (2019 – 2023)
PAEN 2016 - 2020
Renouvellement ?
PAEC 2016 - 2021

### g) Acteurs économiques

Cette brique vise à mobiliser et impliquer les acteurs économiques du territoire dans la démarche TEPOS.

Les principaux enjeux identifiés lors de la concertation ont permis de structurer les actions associées à la brique « acteurs économiques » :

| | |
|---|---|
| Action 7-1 | Communiquer et animer une dynamique à destination des acteurs économiques (entreprises, développeurs économiques, chambres consulaires...) |
| Action 7-2 | Encourager et généraliser l'efficacité énergétique dans le tertiaire privé, les commerces et structures de tourisme |
| Action 7-3 | Encourager et généraliser l'efficacité énergétique dans l'industrie |
| Action 7-4 | Accompagner le développement des énergies renouvelables auprès des acteurs économiques |
| Action 7-5 | Accompagner les créations d'activités et l'accueil de nouvelles entreprises dans un souci de transition énergétique |

La « frise » ci-dessous détaille sur la période du TEPOS 2 la structuration de la brique «  acteurs économiques » et présente le lien avec l'ensemble des démarches, projets, programmes associés et leurs enjeux.

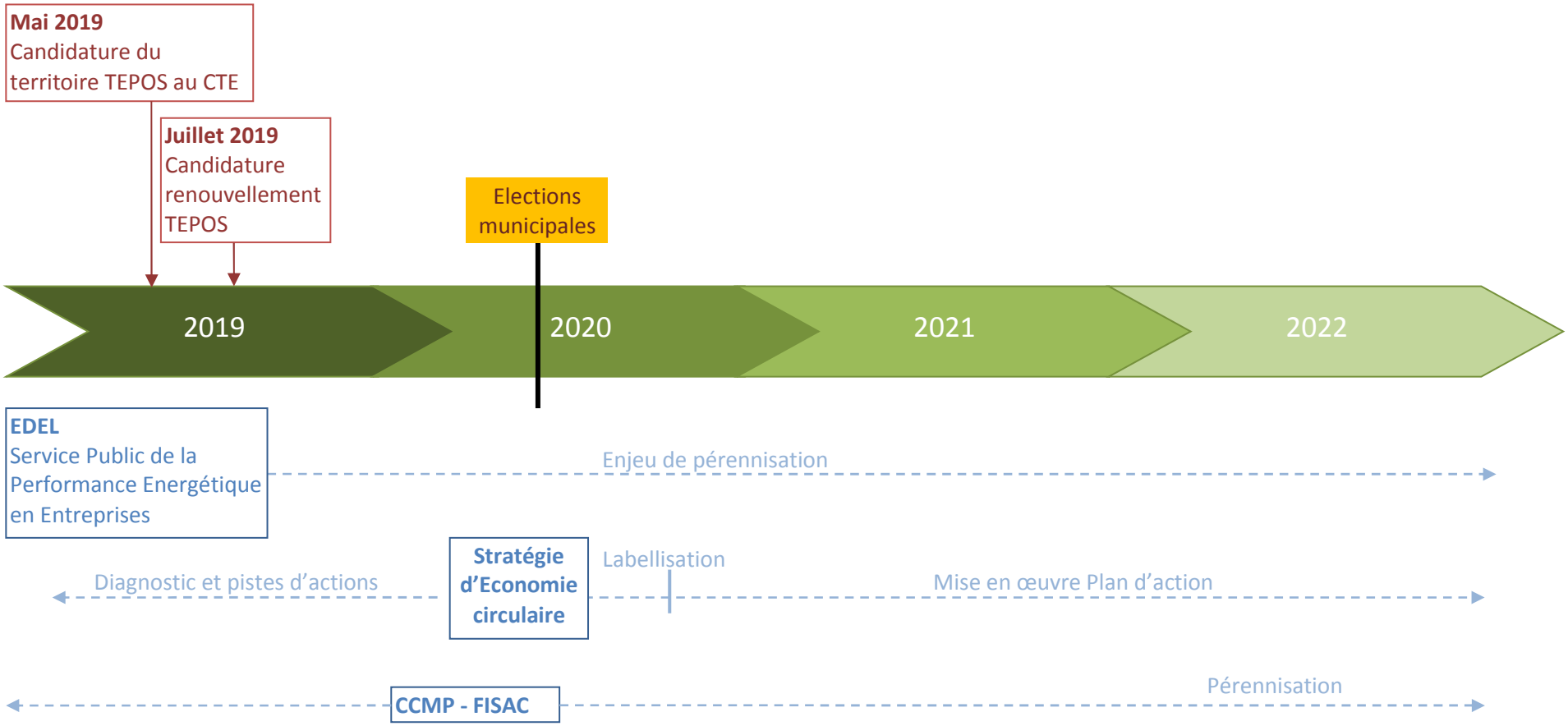
Mai 2019
Candidature du territoire TEPOS au CTE
Juillet 2019
Candidature renouvellement TEPOS
Elections municipales
2019
2020
2021
2022
EDEL
Service Public de la Performance Energétique en Entreprises
Enjeu de pérennisation
Diagnostic et pistes d'actions
Stratégie d'Economie circulaire
Labellisation
Mise en œuvre Plan d'action
CCMP - FISAC
Pérennisation

## 4- Moyens mis en œuvre

### a) Gouvernance

En 2014, lors de la candidature « TEPOS 1 », un schéma de gouvernance avait été établie et a évolué au cours des 3 premières années de mise en œuvre du TEPOS afin d'être le plus efficace et opérationnel possible.
Ainsi, le TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat souhaite poursuivre le schéma d'organisation fonctionnel actuellement en œuvre, tout en renforçant les interactions avec d'autres instances.

Les différentes instances de pilotage du TEPOS sont les suivantes :

- **Cheffe de projet**
  La cheffe de projet assure la coordination et l'animation générale de la démarche.
  Ce rôle est assuré par Suzanne BRAKEL.

- **Cellule TEPOS**
  La Cellule TEPOS se compose du chef de projet, et de référents TEPOS par collectivité :
  - Sophie BADOIL – Chargée de mission Energie Climat – Parc naturel régional du Pilat
  - Loïc DOLAT – Responsable Aménagement / Urbanisme et Habitat – Communauté de communes du Pilat Rhodanien
  - André FORISSIER – Chargé de mission Habitat et Aménagement de l'Espace – Communauté de communes des Monts du Pilat
  - Lionel JOUVE – Responsable du service Energies Renouvelables et Eco-mobilités – Saint-Etienne Métropole
  - Laetitia TAZI – Chargée de mission Energies Climat – Saint-Etienne Métropole

  Les membres de la Cellule TEPOS sont chargés, avec l'appui du Comité Technique, de :
  - assister le chef de projet dans ses différentes missions ;
  - réaliser les missions confiées par le chef de projet ;
  - capitaliser leur expérience autour du projet, mobilisable pour les projets à venir ;
  - préparer les réunions (COTECH, COPIL,…) ;
  - assurer le *reporting* au sein de leurs structures.

  La Cellule TEPOS se réunit une fois par mois.

- **Comité Technique TEPOS**
  Le Comité Technique se compose de la Cellule TEPOS et des Directrices et Directeur des collectivités, à savoir :
  - Jean-Baptiste CALVI, Directeur Développement Durable & Energies, Saint-Etienne Métropole
  - Sandrine GARDET, Directrice générale, Parc naturel régional du Pilat
  - Stéphanie ISSARTEL, Directrice Générale des Services, Communauté de communes du Pilat Rhodanien
  - Patricia SALA, Directrice Générale des Services, Communauté de communes des Monts du Pilat

  Les membres du Comité Technique sont chargés de :
  - contrôler la mise en œuvre du projet ;
  - arbitrer, recadrer, prioriser ;
  - aider à la mise en œuvre du projet, faciliter, veiller à la mise à disposition des moyens nécessaires au projet ;
  - appuyer, soutenir la Cellule projet et le chef de projet ;

- veiller et participer à la transmission des données aux successeurs éventuels, dans les différents rôles ;
- garantir la validation politique au sein de chaque structure.

Le Comité technique se réunit une fois par trimestre.

- **Comité de Pilotage TEPOS**

  Composé des élus et dirigeants des structures partenaires, le Comité de Pilotage valide les propositions du Comité Technique et choisit les orientations du projet.
  Il se réunit une fois par an.

- **Séminaires**

  Les séminaires étaient jusqu'à présent organisés pour les élus et techniciens des collectivités. Fort du succès et suite à la demande des partenaires du TEPOS, les séminaires seront également ouverts aux partenaires.
  Les objectifs de ces séminaires sont d'informer, de former et d'acculturer les participants sur certains enjeux ou certaines thématiques, tout en offrant un temps d'échange et de capitalisation d'expériences autour de la démarche TEPOS et des actions associées.
  A titre d'exemple, les 3 premières éditions des séminaires ont porté sur :
  - Les enjeux énergétiques du territoire TEPOS ;
  - 2 sujets : l'énergie solaire et la mobilité ;
  - La rénovation énergétique.

  Parmi les sujets d'ores et déjà identifiés pour le TEPOS 2, il est envisagé d'organiser un nouveau séminaire sur les enjeux énergétiques, suite aux élections municipales, ainsi qu'un séminaire sur les biodéchets (compostage, méthanisation).

  Entre 1 et 2 séminaires par an sont organisés, chacun d'entre eux se déroulant sur une demi-journée.

- **Groupes de Travail Thématiques**

  Les Groupes de Travail permettent aux membres du Comité Technique d'approfondir des sujets de travail en associant des partenaires internes et externes. Le rendu de leurs travaux est présenté lors des réunions du Comité Technique. Les Groupes de Travail reposent sur les thématiques suivantes :
  - Acteurs économiques,
  - Bâtiments,
  - Mobilité,
  - Energies renouvelables et Réseaux,
  - Ressources – Efficacité matière,
  - Urbanisme et aménagement.

  Ces Groupes de Travail_constituent des instances de travail « opérationnelles », et ont pour objectif de définir et conduire des projets précis. Ainsi, aucune fréquence pré-déterminée n'est définie ; la mobilisation et l'organisation de réunions se faisant en fonction des besoins et des projets.

- **Autres instances**

  Afin d'éviter de doublonner les instances déjà existantes et en vue d'accentuer la transversalité du TEPOS, les membres de la Cellule TEPOS participeront aux autres réunions organisées par d'autres services, directions ou partenaires, telles que les comités techniques des SCoT, du PLUi, Commissions thématiques,…

Les instances de pilotage du TEPOS ont en lien étroit avec la Communauté Régionale de Travail, associant l'ADEME, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Direction Départementale des Territoires. Les Comités Régionaux et l'AMO Régionale (Auxilia) apportent une transversalité entre les différents TEPOS au niveau régional, ainsi qu'un partage d'expériences et de bonnes pratiques.

**Schéma d'organisation de la gouvernance du TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat**

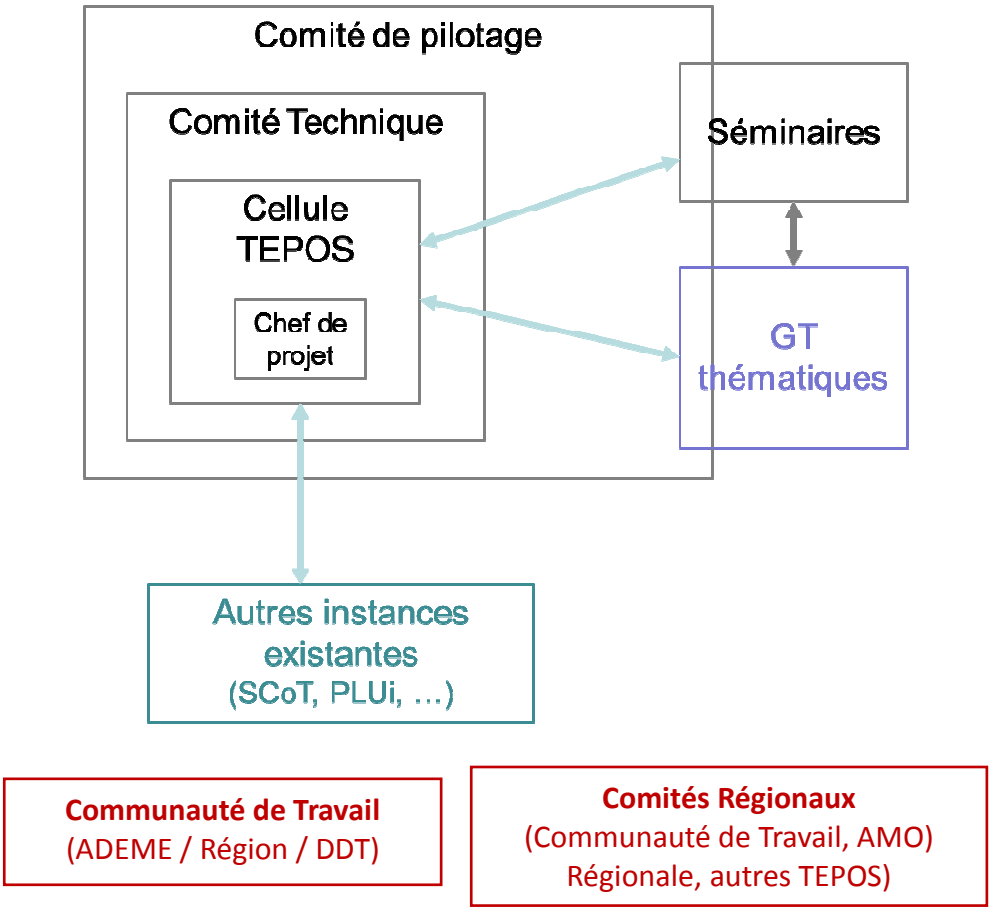


### *b) Communication*

La communication est un des piliers de l'animation et de la mobilisation des acteurs du territoire. Lors du séminaire de concertation du 14 mai 2019, les partenaires du TEPOS ont souligné l'importance de la communication et les besoins qui pouvaient être identifiés.

Ainsi, les objectifs en termes de communication sont les suivants :

- Communiquer sur les dispositifs mis en place,
- Promouvoir les réalisations exemplaires,
- Maintenir un lien étroit avec nos partenaires et les acteurs du territoire.

De nombreux outils de communication existent d'ores et déjà sur le territoire :

- **Forum Plan Climat** (1 fois par an) : ce forum réunit près de 200 partenaires. Il permet à la fois de présenter les dispositifs mis en place et les actions conduites par la collectivité, de mettre en avant les initiatives des partenaires (concours des initiatives « climat »), et d'échanger sur des sujets phares (organisation d'ateliers thématiques). Organisé par Saint-Etienne Métropole, ce forum est un évènement phare concourant à la promotion du TEPOS et des actions mises en place.

- **La Lettre du Plan Climat** (1 fois par an) : réalisée par Saint-Etienne Métropole, cette lettre est diffusée à 1000 exemplaires (version papier), et est par ailleurs diffusée à l'ensemble des partenaires du Plan Climat par voie informatique, auprès des partenaires et collectivités du territoire. Cette lettre permet de valoriser des actions implémentées localement, portées par divers acteurs.

- **Bulletins intercommunaux et communaux** : de façon régulière, des articles sont publiés dans les bulletins communaux et intercommunaux. Davantage à destination d'un public non-averti, les articles font la promotion d'actions et de dispositifs d'accompagnement (accompagnement technique ou financier).

- **Manifestations** : différents salons et manifestations permettent de promouvoir les réalisations exemplaires et de sensibiliser le grand public, les professionnels et les collectivités : Semaine du Développement Durable, Salon de l'Habitat, Salon de l'immobilier,…

- **Sites internet des collectivités** : à l'image des bulletins communaux et intercommunaux, des articles quant à l'existence de dispositifs d'accompagnement et d'informations sur les actions mises en œuvre sont régulièrement publiés.

Face à la multitude d'outils mis en place et à la demande des partenaires du territoire, un nouveau support de communication pourrait être envisagé. Afin de ne pas faire doublon avec des dispositifs existants, il est proposé de réaliser et de diffuser une newsletter.
Les objectifs de cette newsletter seraient de :

- Communiquer sur les aides, appels à projets,… de l'ADEME et de la Région
- Promouvoir des réalisations exemplaires (territoire régional et opérations locales)
- Proposer une rubrique « agenda », informant sur les évènements et temps forts, régionaux et locaux.

Dans un souci de mutualisation et d'efficacité, le TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat propose qu'un tel outil de communication puisse être mutualisé entre plusieurs TEPOS.

# IV. TEPOS 2 – une dynamique à encourager !

## 1- Du TEPOS 1 au TEPOS 2, la poursuite d'une dynamique

La démarche TEPOS conduite sur le territoire de Saint-Etienne Métropole et du Pilat résulte d'années de travail mené conjointement entre Saint-Etienne Métropole, les Communautés de communes des Monts du Pilat et du Pilat Rhodanien et du Parc naturel régional du Pilat.
Ces collectivités, fortes de leurs différences et de leurs complémentarités, ont porté ensemble une candidature pour devenir un Territoire à Energie Positive en 2014. Les 3 premières années de mise œuvre de la stratégie TEPOS ont permis de renforcer le lien urbain-rural, de créer une réelle dynamique de travail et d'approfondir les potentiels et enjeux du territoire.

Cette ambition de devenir un Territoire à Energie Positive s'est affirmée au fil des années.

La candidature « TEPOS 2 » du territoire s'inscrit dans une logique de poursuite de cette dynamique instaurée, avec une volonté forte et affirmée de faire de la transition énergétique la pierre angulaire des projets portés localement.

Après ces années de mise en place de la dynamique, place à l'amplification de l'action !

*Cf. Délibérations en Annexe 7*

## 2- Le TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat : une démarche soutenue par un réseau de partenaires

Un large réseau de partenaires est associé au TEPOS de Saint-Etienne Métropole – Pilat, et soutient la démarche !
Lors du dépôt de candidature du « TEPOS 1 », les acteurs du territoire (acteurs institutionnels, organisations professionnelles, entreprises, acteurs associatifs,…) avaient témoigné de leur soutien à la démarche, en témoignent les 67 courriers de soutien reçus en 2014.

Par ailleurs, ce sont près de 200 partenaires qui se mobilisent tous les ans pour participer au Forum Plan Climat…
Le séminaire de concertation du 14 mai 2019, dont l'objectif était d'évaluer le « TEPOS 1 » et de prioriser les actions à conduire pour les trois années à venir, a réuni une soixantaine de personnes au château de Bouthéon.

La candidature « TEPOS 2 » est à son tour soutenue par un grand nombre de partenaires… A ce jour, XXX courriers de soutien ont été envoyés au TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat.

Cf. Courriers en *Annexe 8*

## 3- Une demande de soutien auprès de l'ADEME et de la Région

Afin de poursuivre cette dynamique, le TEPOS Saint-Etienne Métropole - Pilat a besoin des soutiens de la Communauté Régionale de Travail.
Le soutien technique (Comités Régionaux TEPOS, AMO Régional) et financier (Convention TEPOS, Conventions TEP-CV et bonification des aides (ADEME)) ont été des éléments clés de la réussite des 3 premières années de mise en œuvre de la démarche.

Ainsi, le TEPOS Saint-Etienne Métropole - Pilat sollicite le soutien financier de l'ADEME et de la Région à hauteur de 80 000 € sur trois ans pour soutenir l'animation du dispositif.

**Budget prévisionnel sur 3 ans**

| **Postes de dépense** | **Dépenses** | **Recettes** | |
|---|---|---|---|
| | **Budget prévisionnel** | **ADEME / Région** | **Saint-Etienne Métropole - Pilat** |
| **Frais d'animation du dispositif** | 210 000 € | 80 000 € | 130 000 € |
| **Total** | 210 000€ | 80 000 € | 130 000 € |

Le TEPOS Saint-Etienne Métropole – Pilat sollicite également la Communauté Régionale de Travail pour une poursuite de l'accompagnement technique dont le territoire a jusqu'à présent pu bénéficier.

# V. Sigles

**AtEnEE :** Actions territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique

**CCMP** : Communauté de communes des Monts du Pilat

**CCPR** : Communauté de communes du Pilat Rhodanien

**COPIL** : Comité de Pilotage

**COT EnR Th :** Contrat d'Objectif Territorial des Energies Renouvelables Thermiques

**CTE :** Contrat de Transition Ecologique

**EDEL** : Energie Durable dans les Entreprises de la Loire

**EMD** : Enquête Ménages Déplacements

**EnR** : Energies Renouvelables

**FISAC :** Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

**OPAH :** Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

**OREGES :** Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre

**PAEC :** Projet Agro-Environnemental et Climatique

**PAEN** : périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

**PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial

**PIG** : Programme d'Intérêt Général

**PLH** : Programme Local de l'Habitat

**PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**PLUi** : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

**Pnr** : Parc naturel régional

**PPA** : Plan de Protection de l'Atmosphère

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SEM** : Saint-Etienne Métropole

**SPPEH :** Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat

**TEPOS :** Territoire à Energie POSitive

# VI. Annexes

1 - Plaquette « 2015 - 2018 : trois premières années d'action collective au service de la transition énergétique »
2 - Compte-rendu de la demi-journée de concertation, du 14 mai 2019
3 - Grille « 7 briques »
4 – Séminaires - Diaporamas de présentation
5 - Plan d'actions
6 - Candidature au Contrat de Transition Ecologique (CTE)
7 - Délibérations
8 - Lettres de soutien